Nations Unies A/49/PV.15

Assemblée générale

Quarante-neuvième session

Documents officiels

15e séance plénière
Lundi 3 octobre 1994, à 15 heures
New York

Président : M. Essy . . . . . (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour *(suite)*

Débat général

Le Président : Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, S. E. M. Habib Ben Yahia. Je lui donne la parole.

M. Ben Yahia (Tunisie) *(interprétation de l'arabe)* : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de vous transmettre le texte du discours que le Président de la République tunisienne et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, M. Zein El Abidine Ben Ali, m'a demandé de lire en son nom. Le Président aurait voulu lui-même prononcer ce discours, mais des raisons indépendantes de sa volonté l'en ont empêché. Je vais donc lire le texte de son discours à l'Assemblée :

> «Monsieur le Président, il me plaît, tout d'abord, de vous présenter mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-neuvième session. Il s'agit d'un choix probant qui fait honneur tout à la fois à l'ensemble du continent africain et à la Côte d'Ivoire soeur et constitue la consécration de l'excellente réputation qui est la vôtre. Nous sommes confiants que votre vaste expérience et vos grandes qualités seront le meilleur garant de la réussite des travaux de cette session.

Il m'est tout aussi agréable de réitérer mes chaleureuses salutations à votre auguste Assemblée, en l'assurant de l'attention soutenue que la Tunisie accorde aux efforts méritoires, et parfois harassants, que l'Organisation des Nations Unies ne cesse de déployer pour la préservation de la paix et l'instauration des fondements du dialogue constructif.

La Tunisie qui a fait du dialogue un choix en même temps qu'une voie dans sa politique tant intérieure qu'extérieure, ne peut qu'appuyer cette orientation et contribuer à sa consolidation et au renforcement de ses fondements.

Les innombrables et incessantes initiatives de paix déployées par les Nations Unies se distinguent par leur caractère de civilisation autant que par leurs finalités hautement humanistes. C'est qu'il ne peut y avoir de civilisation là où règne la guerre, tout comme il ne peut y avoir de paix sans le dialogue. Or, il ne fait pas de doute que notre système onusien possède, parallèlement au dialogue, les moyens qui lui permettent de faire face aux problématiques qui menacent la sécurité et la paix dans notre monde contemporain.

Eu égard à l'ampleur de la responsabilité qui nous incombe face à l'accumulation des problèmes mondiaux, dans les domaines de la sécurité et de l'économie en particulier, avec les dangers dont ils sont porteurs, nous sommes d'avis que la solidarité

94-86519 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

internationale commande à tous les membres de la communauté internationale davantage d'engagement et de contribution dans la recherche de solutions efficaces dans le cadre des tendances actuelles d'universalité et de globalité.

Voici cinq ans, du haut de cette même tribune, j'avais récapitulé devant votre auguste Assemblée les réformes radicales que nous avions entrepris de mettre en oeuvre en Tunisie avec autant de détermination que de persévérance, dès le lendemain du changement constitutionnel du 7 novembre 1987, face aux nouveaux défis engendrés par les grandes mutations auxquelles nous sommes confrontés au sein de la collectivité internationale.

Depuis le début, nous avons choisi comme option fondamentale, le souci de favoriser la participation du citoyen, avec toutes les potentialités dont il dispose, à l'édification de son propre devenir, tant nous sommes convaincus que telle est l'essence même de la démocratie et son contenu véritable.

La modernisation des structures politiques ne pouvant porter les fruits souhaités si elle ne s'accompagne pas d'un processus de réforme englobant les secteurs sociaux et économiques, nous nous sommes attachés à promulguer des législations et à mettre en place des structures adéquates pour libéraliser l'économie et encourager l'initiative privée dans tous les secteurs de production. Nous avons, en outre, procédé au réajustement du système fiscal et à la promotion de l'appareil bancaire et financier afin de les mettre au diapason de cette orientation. Pour couronner ce processus, nous avons promulgué un code unique des investissements et introduit des réaménagements dans les circuits administratifs dans le sens de la simplification.

Dans le même temps, nous nous sommes préoccupés de développer et de renforcer notre potentiel humain dans les divers domaines et tout particulièrement à travers la réforme du système éducatif et de la formation professionnelle, le renforcement du secteur culturel, la consolidation du plan de lutte contre l'analphabétisme, et la promotion de la femme, au moyen du raffermissement des droits et des acquis propres à préserver sa dignité et à faire d'elle un partenaire investi de l'intégralité de ses droits et devoirs dans l'oeuvre de développement.

Nous avons également accordé une attention particulière à la protection de l'enfance et à la sauvegarde de la famille. Dans le domaine social, nous avons adopté le dialogue et la négociation comme fondement des rapports entre les forces de production et avons oeuvré à préserver les acquis des travailleurs, à promouvoir les conditions de travail, à élargir la couverture sociale et la protection de l'hygiène et de la santé au travail, tout en veillant à créer un surcroît d'emplois. Parallèlement, nous avons revitalisé les valeurs de l'entraide sociale et de la solidarité nationale, afin de venir en aide aux démunis, de promouvoir les zones éloignées et leurs populations et de les intégrer dans le circuit de l'économie nationale, de manière à relever leurs conditions de vie.

L'année 1994 aura été particulièrement féconde en Tunisie où, pour la première fois, a été élu un parlement pluraliste et où nous avons eu l'honneur d'accueillir le trentième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine et de recevoir le leader Nelson Mandela, héros de la lutte contre la discrimination raciale, premier Président de la République sud-africaine libre et symbole vivant de la sagesse africaine dans ses significations les plus nobles.

Durant cette même année, nous avons fait nos adieux au Président Yasser Arafat qui retournait dans sa patrie après avoir séjourné parmi nous pendant 12 ans, en hôte respecté et honoré, à la tête de l'Organisation de libération de la Palestine, maintenant que le peuple palestinien commence à recouvrer ses droits nationaux inaliénables et légitimes, au terme d'un demi-siècle de combat héroïque. Nous tenons en la circonstance à réaffirmer notre profonde satisfaction devant les étapes positives et prometteuses qui ont été franchies dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, et notre détermination à continuer de contribuer aux efforts déployés pour l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans cette région.

Nous nous sommes également employés à raffermir les liens étroits qui nous unissent à nos voisins, dans le cadre du Maghreb arabe, tout autant qu'aux pays arabes, musulmans et africains, aux pays non alignés et à tous les pays amis en Europe, en Asie et en Amérique, auxquels nous lient des intérêts réciproques et une coopération féconde. De plus, nous n'avons jamais hésité à appuyer les causes de bon droit et de justice, comme celle de la Bosnie-Herzégovine, et à répondre positivement, dans la pleine mesure de nos moyens, aux appels et initiatives des Nations Unies, en matière de maintien de la paix dans plusieurs régions du monde.

Ce sont là autant de choix, d'efforts et de réalisations qui nous autorisent à affirmer que la Tunisie est aujourd'hui en passe de gagner le pari du changement qu'elle avait eu le courage de prendre, bien avant que ne se produisent les mutations mondiales auxquelles nous assistons depuis la fin de la précédente décennie. Terre d'ouverture, de tolérance et de modération, la Tunisie, forte de son riche patrimoine de civilisation et attachée à ses convictions et à ses orientations, ne ménagera aucun effort pour continuer à apporter son concours constructif aux efforts internationaux, tout particulièrement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour conforter le développement durable et la paix dans le monde et pour le bien de l'humanité tout entière. Sans doute notre mandat à la tête de l'Organisation de l'unité africaine nous offre-t-il, à cet égard, une précieuse occasion pour oeuvrer davantage à sensibiliser la communauté internationale et à focaliser une attention accrue envers les préoccupations du continent africain dont les pays représentent le tiers ou presque des États Membres des Nations Unies.

Aujourd'hui, l'Afrique, telle que la présentent les médias audio-visuels surtout, offre des images des plus contrastées. Ainsi, tout en prenant acte avec satisfaction et optimisme de la réconciliation et de la concorde auxquelles nous assistons entre les diverses composantes de la société en Afrique du Sud, naguère divisées par l'odieux système d'apartheid, nous ne pouvons que ressentir désespoir et désolation devant la persistance des conflits et des foyers de tension en d'autres points du continent. Cependant, il ne serait ni équitable ni objectif de se limiter à une appréciation négative de ces événements sans essayer de les cerner et d'identifier leurs causes, pour pouvoir y remédier avec sagesse et sollicitude et en circonscrire les incidences.

Pour résoudre les problèmes essentiels de l'Afrique, il est indispensable de parvenir à identifier la voie idéale et la plus efficace pour aider le continent à maîtriser le cours des événements et des changements dont il est le théâtre, dans le sens de son bienêtre et de celui de la communauté internationale, et à toujours avoir en vue l'impératif de concrétiser l'équation fondamentale à laquelle soient confrontés tant de pays africains et qui n'est autre que le parachèvement de la réforme politique et la modernisation de l'économie, en tant que corollaires du développement global dans la sécurité et la stabilité.

Il ne fait pas de doute qu'en matière de réforme politique, le continent africain a franchi des étapes concrètes et prometteuses, mais pas autant qu'il le souhaitait, ni à la cadence voulue. Cela, les États africains, plus que quiconque, en sont parfaitement conscients.

D'un autre côté, l'effort des pays donateurs aura été en deçà des espérances placées en lui. Ces pays devraient en conséquence revoir l'idée qu'ils se font du processus de développement en Afrique à la lumière des réalités nouvelles et des mutations présentes, qui dictent à la communauté internationale le devoir de redoubler d'efforts pour participer de manière effective au développement du continent.

L'Afrique est pleinement consciente que la responsabilité du développement lui incombe en tout premier lieu. Les dirigeants africains l'ont d'ailleurs réaffirmé lors du sommet qu'ils ont tenu cette année à Tunis. Aussi, les Africains ont-ils le devoir de relever les défis que leur impose la conjoncture actuelle et de faire preuve de la rigueur, de l'esprit d'organisation et du sérieux que requièrent la réforme économique et la gestion rationnelle des ressources humaines et matérielles.

Lors de leur trentième Sommet à Tunis, les leaders africains ont exprimé leur volonté inébranlable de vivre en paix et de mobiliser leurs potentialités au service du développement global et durable qui permet d'assurer une vie digne à leurs concitoyens, de les soustraire à toutes les formes de domination et d'hégémonie et de leur garantir l'exercice de leur droit de choisir librement le modèle de société qui soit le mieux en harmonie avec leurs traditions, leur civilisation et leurs spécificités culturelles. Car, l'expérience a démontré toute la gravité de l'erreur qui consiste à essayer de copier les systèmes de pouvoir et d'administration et de les imposer aux peuples du continent, comme en attestent les conséquences dramatiques qui en ont résulté.

Néanmoins, nous envisageons l'avenir avec optimisme, car la plupart des pays du continent africain s'emploient aujourd'hui, avec un sens élevé de la responsabilité et de l'engagement, à se débarrasser définitivement des séquelles du passé. C'est là une revendication aussi légitime qu'impérative, qui ne pourra être concrétisée qu'à travers la consécration des valeurs de la démocratie, de la liberté et de la justice,

valeurs supérieures auxquelles l'homme africain adhère avec spontanéité et enthousiasme.

Au cours du Sommet du Caire, les États africains avaient pu mettre en place un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Le Sommet de Tunis devait réaffirmer cette décision. Ce mécanisme africain a d'ores et déjà entamé ses activités en entreprenant de mettre à exécution les résolutions du Sommet de Tunis et en s'attelant à de nombreux problèmes et crises qui perdurent en Afrique, en vue de concourir à leur règlement, que ce soit au Rwanda, au Burundi, en Angola ou en Somalie.

Dans ce contexte, nous n'avons ménagé aucun effort, en tant que Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, en coopération et en coordination avec les dirigeants africains, pour intensifier l'aide d'urgence au Rwanda. Or, il est incontestable que la situation tragique qui prévaut au Rwanda nécessite la participation de toutes les bonnes volontés parmi la communauté internationale et la mobilisation des efforts pour panser les blessures du peuple rwandais frère et l'aider à retrouver la sécurité et la stabilité, dans la concorde et la fraternité.

En application de la résolution 918 (1994) du Conseil de sécurité, les États africains n'ont pas hésité à manifester leur disposition à envoyer des troupes au Rwanda, dans le cadre de la deuxième phase de la mission onusienne «MINUAR II», en vue de rétablir la sécurité dans ce pays frère, conformément aux décisions du Sommet d'Arusha.

Nous aurions cependant souhaité que ne tarde l'arrivée du soutien matériel et logistique aux États africains concernés. C'est ce retard qui a empêché l'installation de ces troupes au Rwanda à l'heure où leur présence représentait un facteur essentiel et décisif pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans ce pays frère et dans la région, et pour permettre la concrétisation de la réconciliation nationale et le retour des milliers de réfugiés, atténuant ainsi l'ampleur de cette tragédie, comme le prévoit le processus d'Arusha.

Je voudrais souligner à cet égard que la création de ce mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits traduit la volonté politique de l'Afrique de concrétiser la diplomatie préventive. Toutefois, la volonté à elle seule ne saurait suffire pour assumer ce rôle. D'où la responsabilité majeure qui incombe à l'Organisation des Nations Unies de prêter main forte à ce mécanisme en dotant le Fonds pour la paix issu de l'Organisation, des possibilités et des moyens nécessaires pour la réussite de ses interventions.

Au Sommet de Tunis, les pays africains ont adopté un code d'honneur et de conduite appelé à régir les relations entre les États du continent et à favoriser la lutte contre toutes les formes d'extrémisme, de fanatisme et de terrorisme, thèmes qui sont parmi les plus importants soumis à l'attention des Nations Unies et de la communauté internationale.

À cet égard, l'un des enseignements à tirer de ce qui s'est produit au Rwanda est qu'il est impératif de hâter le réexamen des méthodes de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies et de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier au problème des atermoiements observés dans la mise en oeuvre des résolutions onusiennes, avec la diligence que commandent tant de situations internationales, de telle sorte que l'intervention des Nations Unies ait l'effet voulu en temps opportun. Il s'agit, pour ce faire, de renforcer le rôle de la diplomatie préventive et de donner à l'Afrique l'opportunité d'y contribuer au plan pratique, afin que ne se reproduisent plus des drames comme ceux du Rwanda, du Burundi et de la Somalie.

L'action africaine commune dans le domaine économique s'est poursuivie depuis la mise en place de la Communauté économique africaine, lors du Sommet d'Abuja en 1991, en vue de l'établissement d'une stratégie propre à concrétiser la complémentarité et l'intégration économique des États africains, lesquels sont appelés aujourd'hui à faire preuve d'un surcroît de coordination et de coopération pour se tenir au diapason des nouveaux développements survenus sur les marchés mondiaux après la création de l'Organisation mondiale du commerce, et explorer les perspectives à venir pour que l'Afrique puisse s'assurer une position meilleure dans les échanges commerciaux mondiaux dans lesquels s'amenuise de plus en plus la part des pays les moins développés.

L'effort que l'Afrique déploie aujourd'hui pour résoudre les problèmes du présent et assurer l'avenir mérite assurément le soutien et l'assistance de la communauté internationale. J'avais d'ailleurs appelé les dirigeants des sept pays les plus riches, lors de leur récente réunion à Naples, à s'intéresser aux préoccupations du continent africain et à répondre à son voeu de

réviser le niveau et le contenu de sa coopération avec la communauté internationale, dans le cadre d'une stratégie globale de la coopération Nord/Sud fondée sur le partenariat et le codéveloppement pour la paix et le progrès solidaire.

Tout en prenant note avec satisfaction et considération de la réussite de nombreux pays d'Amérique et d'Asie dans le règlement du problème de la dette et le relèvement du taux de croissance économique, nous constatons avec regret que le fardeau de la dette extérieure continue de constituer l'entrave principale aux efforts de développement en Afrique, tant sont profondes ses répercussions négatives sur les programmes de réforme économique et sociale et sur l'investissement extérieur.

Il importe de noter en outre que l'augmentation croissante du taux de la dette africaine est imputable essentiellement au service de cette dette qui, doublant d'une année à l'autre, se conjugue à la détérioration des termes de l'échange pour constituer le principal facteur entravant les efforts de développement des pays africains.

Nous pensons que la stabilité, la sécurité et le développement sont une responsabilité collective et une aspiration commune. Les pays nantis sont appelés à en tenir compte dans leurs politiques; à sensibiliser leur opinion publique à l'importance de l'assistance économique aux pays en développement pour réduire les déséquilibres vertigineux existant entre les peuples; et à mettre en exergue les conséquences positives d'une telle approche, à moyen et à long terme, pour les pays donateurs eux-mêmes, à travers l'ouverture des marchés, la rentabilisation des investissements et la limitation de l'émigration et des problèmes qui en résultent, s'agissant de la voie la plus appropriée pour la concrétisation de la diplomatie préventive contre tous les types de crises.

C'est dans le contexte de ces intérêts réciproques que nous avions suggéré, voici quelques années aux pays industrialisés, l'élaboration d'une stratégie globale pour le développement en Afrique qui permette aux États du continent de définir clairement leurs plans économiques, sur la base d'un soutien continu de la part des pays et institutions bailleurs de fonds.

Depuis 1989, il me souvient d'avoir présenté un certain nombre d'idées et d'initiatives devant plus d'une instance internationale, qu'il s'agisse de cette même Assemblée générale, des sommets du G-7 à Toronto et à Naples, de l'Union européenne à Strasbourg, du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, ou de la Conférence de Vienne, des idées et des initiatives qui ont toutes trait aux droits de l'homme, à l'environnement et à la concrétisation de la coopération Nord-Sud, à travers l'appel à la conclusion de contrats de partenariat et de codéveloppement entre les pays en développement et les pays industrialisés, au recyclage de la dette et, enfin, à la codification des relations commerciales et politiques internationales.

Toutes ces propositions se sont cristallisées. Certaines d'entre elles ont été mises en application. D'autres sont encore à l'étude dans le cadre des regroupements régionaux et internationaux.

Aujourd'hui, le monde est en butte à des phénomènes nouveaux qui influent de plus en plus sur la scène internationale et qui ont pour caractéristiques principales l'universalité et la globalité. Nous ne sommes que plus convaincus de l'opportunité de nos initiatives et de la nécessité d'en parachever la concrétisation.

C'est que l'interdépendance organique des intérêts présents et futurs des États est devenue une réalité tangible. Il en va de même des rapports entre les peuples, sous leurs diverses manifestations, tant ils sont subordonnés aux mécanismes de coopération multilatérale dans la gestion des relations complexes entre les États, que ce soit au plan extérieur ou au niveau intérieur.

C'est dans ce cadre que se situent les diverses échéances internationales à venir, telles que la neuvième Conférence des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Tunis, le Symposium mondial sur le crime organisé, le Sommet mondial pour le développement social, ainsi que la proclamation de l'année 1995 Année des Nations Unies pour la tolérance et la Conférence mondiale sur les femmes, qui aura lieu à Beijing. Toutes ces dates s'inscrivent dans le sens de l'action menée en vue de l'établissement d'un agenda universel pour le développement mondial, un agenda pour la paix, traduisant, sur un autre plan, l'universalité de la sécurité pour l'homme.

Aussi la communauté internationale est-elle appelée à se mobiliser, à l'occasion de la réunion de Tunis sur la prévention du crime et la justice pénale et du

Symposium international sur le crime organisé, afin de mettre au point une stratégie préventive, identifier les moyens nécessaires ou plus exactement pour édifier des structures institutionnelles efficaces pour la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, y compris les délits à caractère économique et politique, les violations des droits de l'homme et le trafic des stupéfiants.

En la matière, la Tunisie a invariablement adopté une diplomatie de coopération fondée sur la paix, la stabilité et la sécurité. Or, nous nous employons, de surcroît, à faire en sorte que l'Année des Nations Unies pour la tolérance soit une occasion propice pour la mise en valeur de ces valeurs humanistes de telle sorte que celles-ci deviennent une finalité politique en même temps qu'un moyen d'éviter les conflits et de les prévenir.

Quant au Sommet mondial pour le développement social, il constituera une échéance appropriée pour la recherche de solutions internationales urgentes aux problèmes sociaux et la mise en place d'une stratégie internationale en matière de développement social, dès lors que les problèmes sociaux sont de nos jours au premier rang des préoccupations de tous les pays, ceux du Nord comme ceux du Sud, tant ils mettent en péril la stabilité, la sécurité et la paix dans le monde et notamment en Afrique dont les chefs d'État et de gouvernement avaient reconnu, lors de leur réunion à Tunis, l'importance de ce Sommet mondial et la nécessité de prendre soin des recommandations qui en émaneront.

Les profonds bouleversements qui se sont produits sur la scène mondiale auront eu des répercussions directes sur de nombreux pays et, tout particulièrement, sur ceux qui ne possèdent pas de richesses ni de potentialités suffisantes pour pouvoir s'adapter au nouvel ordre international. Aussi la communauté internationale est-elle invitée à définir de nouveaux modes de coopération, inédits dans leur forme et leur contenu et impliquant l'existence indispensable d'une volonté politique et d'une solidarité internationales et l'instauration d'un partenariat pour un développement social et humain durable.

À cet égard, la promotion des conditions de vie, le respect de la dignité humaine, la justice entre les individus, les sexes et les peuples, ainsi que les valeurs de tolérance et de respect d'autrui, constituent le fondement sur lequel doivent s'appuyer la vie sociale et la coopération internationale.

Il nous est agréable, aujourd'hui, de réitérer les expressions de notre haute appréciation quant au rôle actif que l'Organisation des Nations Unies assume dans le règlement des problèmes de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde, et de rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, ce fils de l'Afrique et du monde arabe qui a oeuvré à introduire une dynamique nouvelle dans l'agenda pour le développement intégral et l'Agenda pour la paix. Ce rôle trouve auprès des États africains un soutien et une stimulation continus. Dans ce même contexte, nous prenons acte avec profonde satisfaction du compromis réalisé dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine au sujet de la nécessité de mettre en oeuvre le projet de réforme structurelle des Nations Unies, dans le sens d'une grande efficacité et d'un surcroît d'équilibre et d'équité dans la représentation des groupes régionaux.

Dans cette optique, nous insistons sur la légitimité du désir exprimé par le continent africain de renforcer sa présence au sein du système des Nations Unies, en obtenant la place qui va de pair avec sa position et avec son aspiration à apporter une contribution plus grande à la gestion des affaires internationales et au renforcement de la sécurité, de la stabilité et du progrès dans le monde.

C'est au nom de la Tunisie et en celui de l'Organisation de l'unité africaine que je renouvelle cet appel, tout en souhaitant à la présente session de parvenir à des formules adéquates pour les réformes à entreprendre dans le système onusien, afin de consolider les fondements de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans le monde et de stimuler le processus de développement au bénéfice de l'humanité tout entière.»

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable Gareth Evans, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M. Evans (Australie) *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, je vous félicite chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. L'Australie est très heureuse de servir à l'Assemblée sous votre présidence et se réjouit à l'idée de pouvoir compter sur votre sagesse et votre expérience dans la direction de nos délibérations.

Pendant l'année écoulée, ce ne sont pas les défis qui ont manqué à l'Organisation des Nations Unies. Les espoirs d'une nouvelle ère de paix, après des décennies d'affrontement stérile entre les superpuissances, ne semblent pas être plus près d'être réalisés. En Afrique australe et au Moyen-Orient, des progrès remarquables ont été faits dans la solution de certains des problèmes mondiaux les plus difficiles à régler, mais ils ne soutiennent pas la comparaison avec les conflits cauchemardesques de Bosnie, de Somalie et du Rwanda. Ces conflits ne sont que les derniers et les plus saillants d'une longue série de conflits meurtriers se déroulant à l'intérieur de frontières nationales, déchirant les États et dépassant de loin les menaces à la paix que représentent les conflits entre États. Ces conflits internes ont été marqués par une sauvagerie extrême, chaque jour montrant combien cruel et dangereux le monde continue d'être pour tant de ses peuples.

L'effet combiné d'un certain nombre de ces conflits a été corrosif pour le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Les images montrant les Casques bleus en spectateurs passifs, incapables d'empêcher un conflit et impuissants à sauver des vies, sont devenues un cliché repris par tous les médias. Le rôle que le système des Nations Unies continue de jouer dans les activités économiques, sociales et humanitaires de l'ONU, en répondant aux «crises silencieuses» de la pauvreté et de la misère, a été éclipsé par l'image qu'a le public d'une organisation qui n'arrive pas à faire face à ses responsabilités et qui n'est pas à la hauteur des défis qui l'assaillent. Certaines de ces images sont profondément injustes, car elles ne tiennent pas compte des contraintes innombrables dans lesquelles l'ONU fonctionne et, en particulier, ne reconnaissent pas qu'en fin de compte l'ONU ne peut faire plus que ses États Membres, ou les ressources qu'ils lui fournissent, lui permettent de faire.

Mais la réalité sous-jacente est que l'ONU et, nous, les États Membres qui la composons n'ont pas encore donné un sens clair et certain au rôle qu'elle doit jouer dans la situation nouvelle à laquelle nous faisons face, où la source de conflit la plus courante ne se trouve pas tant dans les litiges entre États, que dans des conflits explosifs qui existent au sein des États et qui prennent très souvent la forme de revendications ethno-nationalistes ou religieuses rivales.

Bien sûr, une différence ethnique ou religieuse ne constitue pas en elle-même une source automatique de conflit au sein d'un État. L'Australie offre un exemple, parmi de nombreux autres, de société multiethnique et multireligieuse harmonieuse où la tolérance et la paix prévalent. Pour que des différences ethniques ou religieuses ou des aspirations nationalistes concurrentes dégénèrent en conflit meurtrier, il faut quelque chose de plus. Il s'agit presque toujours de l'incapacité des gouvernements de satisfaire les aspirations et les besoins les plus fondamentaux des citoyens. Dans presque tous les cas de grave conflit survenu récemment à l'intérieur d'un pays, des anciennes Républiques soviétiques au Rwanda, ce conflit, ethnique et religieux, était associé à une diminution du produit national brut par habitant, au succès grandissant d'une politique démagogique et à l'effondrement d'une gestion gouvernementale efficace et responsable.

Tout cela signifie qu'il n'est plus possible pour la communauté internationale, dans l'après-guerre froide, de simplement négliger, comme elle l'a beaucoup fait dans le passé, les conflits qui surgissent à l'intérieur des frontières d'un État qui n'ont pas d'incidence importante sur d'autres États. La parcellisation qui a caractérisé les années de guerre froide — durant laquelle les questions de paix et de sécurité, les questions de développement et les questions de droits de l'homme et de justice étaient traitées comme s'il s'agissait d'entités conceptuelles et institutionnelles complètement différentes — ne semble plus adéquate pour faire face à la détresse du monde réel dont un si grand nombre de personnes souffrent. Les besoins économiques fondamentaux, sans parler des besoins des individus et des groupes en matière de dignité et de liberté, ne peuvent être le moindrement satisfaits dans un contexte où la sécurité personnelle de quiconque ne peut être assurée. Et cela signifie donc qu'il est impossible à la communauté internationale de simplement refuser de participer à la protection de la sécurité humaine dans des situations dont bon nombre auraient pu être auparavant considérées comme étant de caractère strictement interne.

Cette vérité a, bien sûr, déjà été reconnue dans la mesure où l'ONU est intervenue dans des conflits essentiellement internes, comme en Bosnie, en Somalie, au Rwanda et en Haïti. Mais, en général, dans cette intervention la confiance a manqué; elle a été hésitante, timide, soucieuse de sa raison d'être, trop faible et trop tardive. Nous devons maintenant réagir vigoureusement et tenter de recouvrer la vision initiale découlant des objectifs énoncés dans la Charte. Nous devons revenir aux liens qui unissent les trois objectifs fondamentaux de la paix; satisfaction du besoin de sécurité, développement, pour répondre aux besoins économiques et droits de l'homme et justice, pour satisfaire les besoins de dignité et de liberté individuelles et collectives.

La distinction entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement, d'autre part, a trop souvent donné lieu à des débats stériles et inutiles et à des tentatives de favoriser l'un de ces éléments au détriment de l'autre en tant qu'objectifs clefs de l'ONU. Tout concept moderne viable

de paix internationale, sans parler de la paix à l'intérieur des États, doit reconnaître les liens mutuels indissolubles qui les unissent : il ne peut y avoir de paix durable sans développement ni de développement sans paix.

Dans ce contexte, l'Australie se félicite chaleureusement des efforts réalisés par le Secrétaire général pour parvenir à l'Agenda pour le développement, qui, dans la foulée de l'Agenda pour la paix, reconnaît pleinement les liens qui existent entre la paix et le développement et le fait qu'un développement équitable élimine nombre des conditions socio-politiques qui offrent un terrain propice aux menaces à la paix. Il met un accent entièrement approprié sur les être humains en tant que finalité et que bénéficiaires de nos efforts de développement. Bien sûr, ce concept, sous diverses formes, sous-tend la plupart des notions clefs formulées ces dernières années par la communauté internationale au sujet du développement, y compris celles d'«adaptation à visage humain», de «développement humain» et, très récemment, de «sécurité humaine». Je dois également saluer le Secrétaire général pour avoir mis l'accent sur une coopération internationale concrète pour la sécurité humaine mondiale, par exemple dans les domaines de l'aide humanitaire d'urgence et de la gestion efficace, et pour toutes les questions sociales qui sont au programme du sommet social mondial.

Un effort plus intégré de la part du système des Nations Unies sera clairement nécessaire pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Agenda pour le développement. Il est indispensable que nous améliorions la capacité du système d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de développement social et économique d'une manière plus cohérente et mieux coordonnée, y compris en trouvant des façons d'amener les institutions de Bretton Woods et les organes de l'ONU à oeuvrer dans une plus grande harmonie. Un exemple de démarche plus systématique que le système des Nations Unies pourrait adopter est fourni par le récent ensemble de réformes entreprises par le Conseil économique et social. La nouvelle démarche en matière d'activités opérationnelles et le programme conjoint que le Conseil économique et social a adopté plus tôt cette année en vue de faire face aux incidences de la pandémie du sida et du VIH sur la santé et le développement illustrent les réalisations que rend possibles une telle réforme.

Mais il faudra faire davantage et apporter notamment des changements à la tête de la structure de prise de décisions du Secrétariat de l'ONU. Une réforme considérable des éléments intergouvernementaux du système des Nations Unies a été amorcée et est mise en oeuvre, mais on ne peut en dire autant du Secrétariat lui-même. Indépendamment de certains changements récents que nous saluons, notamment la nomination par le Secrétaire général d'un conseiller spécial pour les activités opérationnelles, je crois qu'il demeure nécessaire d'établir une nouvelle direction collégiale composée de quatre adjoints au Secrétaire général qui travailleraient avec ce dernier et qui seraient respectivement responsables des affaires économiques et sociales, des affaires de paix et de sécurité, des affaires humanitaires et de l'administration et la gestion.

Une importante source de menaces à la sécurité nationale et internationale réside dans les modèles non viables de consommation et d'exploitation des ressources. La forte croissance démographique et la lutte pour les ressources ont été autant de facteurs ayant contribué à plusieurs des crises récentes où est intervenue l'ONU, dont le Rwanda et la Somalie, et la lutte pour les rares ressources d'eau disponibles est une cause potentielle de conflit dans diverses régions. De telles menaces prouvent toute l'importance qu'il y a pour l'ONU, en termes de sécurité, de renforcer son aptitude à traiter des questions de développement. La communauté internationale a mis au point un ensemble important de lois, normes, accords et arrangements internationaux à des fins de gestion rationnelle et coopérative des ressources rares. Le système des Nations Unies doit veiller à prendre des mesures opportunes, efficaces et coordonnées pour contribuer à la mise en oeuvre d'un tel cadre et des programmes d'action adoptés lors de récentes conférences mondiales. La Conférence du Caire tenue le mois dernier a abouti à un schéma devant servir à examiner les problèmes de population et de développement et à reconnaître le rôle central que jouent les femmes dans le processus de développement.

Quant à elle, la Commission du développement durable doit élaborer une capacité réelle de surveillance de la mise en oeuvre d'Action 21 en se servant de son influence politique pour susciter une différence sensible dans les démarches relatives à l'environnement et au développement. Nous accordons aussi une importance particulière à la mise en oeuvre rapide du Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en mai dernier. Tout aussi importante a été l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer. L'adoption en juin dernier du nouvel Accord de mise en oeuvre de la partie XI de la Convention assure un ordre juridique largement accepté pour les océans du monde et offre en fait un cadre de référence commun pour l'interaction entre États sur des questions portant sur les deux tiers de la surface de la planète.

Dès la création de l'ONU, la communauté internationale a reconnu que les droits de l'homme constituaient un

objet central et légitime de l'attention internationale. Toutefois, pendant de nombreuses années et indépendamment du système de traités internationaux sur les droits de l'homme, cette attention s'est accompagnée du bagage idéologique de la guerre froide et s'est trop souvent caractérisée par la confrontation et la récrimination. Ces dernières années, la communauté internationale a commencé à mettre au point des méthodes plus coopératives et potentiellement plus efficaces pour favoriser un respect accru des normes relatives aux droits de l'homme.

Ces méthodes comprennent la création du Haut Commissariat pour les droits de l'homme, la promotion d'organes nationaux et régionaux de défense des droits de l'homme et l'amélioration de l'aide technique. Elles comprennent aussi la réaffirmation bienvenue, à Vienne l'an dernier, de l'indivisibilité de tous les droits de l'homme — droits économiques, sociaux et culturels ainsi que droits civils et politiques — dans la constitution d'une base permettant des changements positifs. Et elles comprennent également la création du Tribunal pénal international chargé de juger les responsables de violations du droit humanitaire dans l'ex-Yougoslavie. Une autre mesure spécifique importante qui, de l'avis de l'Australie, devrait être prise en ce sens est la création d'une cour pénale internationale permanente qui jugerait les violations flagrantes du droit pénal international partout où elles sont commises.

Le respect des droits de l'homme a une importance profonde qui lui est propre pour ce qui est de la paix et de la sécurité. Les rédacteurs de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont reconnu ce lien. La communauté internationale a l'obligation claire, aux termes de la Charte, de protéger les droits de l'homme, et la liberté la plus fondamentale de toutes — le droit à la vie — dépend directement du maintien de la paix. Nous devons être prêts à accepter une application plus large de la notion de sécurité telle qu'elle apparaît dans la Charte et reconnaître que la sécurité à l'ère de l'après-guerre froide est aussi importante pour protéger les individus — assurer la sécurité de l'individu — que pour protéger la sécurité des États — assurer la défense des frontières nationales.

La sécurité de l'homme, de ce point de vue, est tout aussi menacée si ce n'est davantage par les conflits internes que par les conflits entre les États, et un conflit interne concerne l'ONU au même titre qu'un conflit international. L'expérience des dernières années nous a appris de façon certaine qu'un État dont le gouvernement méconnaît systématiquement les droits de l'homme, qui ignore la primauté du droit et ne recherche pas un développement équitable et une justice distributive est un État qui montre une claire tendance à s'acheminer vers la débâcle et les luttes intestines. Essayer d'anticiper avec des stratégies appropriées cet effondrement et ce conflit ne revient pas pour le système des Nations Unies à outrepasser le mandat qui lui a été confié par la Charte, mais au contraire de l'assumer pleinement.

La communauté internationale a toujours parlé de sécurité en termes uniquement militaires. Dans le contexte des Nations Unies, la sécurité collective signifie que les États Membres renoncent à l'usage de la force entre eux et acceptent de venir en aide à un membre lorsqu'il est attaqué. Même la focalisation la plus récente, et accueillie avec satisfaction, sur le concept de sécurité commune s'est appuyée sur l'idée que les États seraient militairement plus sûrs s'ils avaient recours à des stratégies de défense qui visent l'instauration de la sécurité avec les autres plutôt que contre les autres.

Si la communauté internationale veut répondre pleinement et efficacement aux nouveaux défis de l'après-guerre froide cette perspective doit être élargie. Un moyen de le faire est de parler, comme nombre d'entre nous le font maintenant, en termes de sécurité complète, ce qui indique que la sécurité a un caractère multidimensionnel qui exige que l'on prête attention non seulement aux conflits diplomatiques et politiques, mais également au sous-développement économique, aux différends commerciaux, aux abus de droits de l'homme et autres problèmes.

Mais l'Australie — comme je l'ai dit clairement l'année dernière à l'Assemblée lorsque j'ai lancé l'idée du Livre bleu, *Coopérer pour la paix* — préfère décrire l'objectif commun comme un objectif de sécurité coopérative. Le terme sécurité coopérative vise à englober et à capturer l'essentiel de ces trois autres notions : sécurité complète, commune et collective. Il vise à déplacer l'accent mis sur une conception de la sécurité centrée sur l'État, défensive et traditionnelle, et en même temps à indiquer l'attrait de la consultation plutôt que l'affrontement, l'assurance plutôt que la dissuasion, la transparence plutôt que le secret, la prévention plutôt que la correction, et l'interdépendance plutôt que l'unilatéralisme.

La sécurité coopérative signifie dans la pratique une gamme complète de stratégies différentes visant à la fois à prévenir et à résoudre le conflit, y compris évidemment les rôles traditionnels de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies. Mais les stratégies que je veux souligner aujourd'hui sont des stratégies de réponse qui ont un caractère préventif, en particulier la consolidation de la paix et la diplomatie préventive.

Alors que l'idée de consolidation de la paix a été mise au point par le Secrétaire général dans l'Agenda pour la paix et dans l'Agenda pour le développement, elle s'est surtout limitée au rétablissement des institutions et de l'économie à l'intérieur des pays après le conflit. L'Australie pense que même s'il s'agit d'un élément très important de ce concept, il est trop restrictif, et que la notion de consolidation de la paix devrait occuper une place plus proéminente dans l'idée que nous nous faisons du rôle et des responsabilités de la communauté internationale.

Pour nous, la consolidation de la paix illustre la gamme complète des stratégies nécessaires pour traiter les causes fondamentales et sous-jacentes des différends et des conflits : des stratégies qui visent à empêcher en premier lieu leur émergence, mais qui, au cas où ils émergent, évitent qu'ils ne se répètent par la suite. Ces stratégies sont applicables à la fois aux niveaux national et international. Au niveau international nous parlons essentiellement de différents régimes et arrangements conçus pour minimiser les menaces à la sécurité, pour promouvoir la confiance et pour créer des cadres de dialogue et de coopération, notamment par le biais du contrôle des armements et les traités de désarmement; des régimes juridiques tels que ceux qui existent sur le passage maritime et le statut des réfugiés; des mécanismes visant à régler les différends tels que la Cour internationale de Justice; et des instances de dialogue multilatérales telles que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ou le nouveau Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). À l'intérieur des pays, la consolidation de la paix comprend essentiellement des stratégies visant à encourager le développement économique, assurer le respect des droits de l'homme, largement défini, et faciliter la bonne gestion du gouvernement.

Ainsi perçue, la consolidation de la paix se trouve exactement placée au point de rencontre des ordres du jour de l'Organisation des Nations Unies pour la paix et le développement. Les activités de consolidation de la paix ont déjà lieu sous de nombreuses formes et dans de nombreux endroits. L'attention accordée à l'environnement, aux ressources et aux questions démographiques, le plus grand profil accordé à la protection des droits de l'homme et les progrès importants réalisés dans de nombreuses questions de désarmement en sont autant de manifestations au niveau international général. Et une plus grande attention est accordée aux stratégies de démocratisation et de consolidation des institutions, ainsi qu'aux stratégies économiques, pour certains pays où la gestion du gouvernement s'est effondrée ou va s'effondrer.

Ce qui est véritablement nécessaire c'est qu'une plus grande partie de cette activité soit intégrée et coordonnée à l'intérieur du système des Nations Unies, que des activités qui se poursuivent actuellement dans l'isolement et sans aucun but commun précis soient étroitement liées entre elles. Si nous souhaitons une meilleure synchronisation des objectifs des droits de l'homme, du développement et de la paix, alors certains changements institutionnels sont nécessaires. Un bon départ consisterait peut-être à confier à un secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires la mise au point et la coordination de stratégies de consolidation de la paix, un poste qui, comme je l'ai suggéré antérieurement, devrait être créé.

Quelle que soit la capacité de succès des régimes internationaux pour ce qui est de la consolidation de la paix dans d'autres domaines, la fin de la guerre froide a certainement ouvert de nouvelles possibilités à la communauté internationale pour ce qui est de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de la déstabilisation des courses aux armements classiques. Maintenant, par exemple, une occasion historique de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires existe. La décision de la plupart des États dotés d'armes nucléaires de maintenir des moratoires sur les essais a beaucoup contribué à améliorer l'atmosphère lors des négociations qui ont eu lieu à la Conférence du désarmement. L'Australie espère beaucoup que la République populaire de Chine contribuera comme il convient à faire aboutir ces négociations en s'abstenant de procéder à d'autres essais. L'accord sur une interdiction complète des essais aura également un impact important sur le succès du désarmement nucléaire, et en particulier sur les objectifs de non-prolifération. L'Australie demande instamment à tous les membres de la Conférence du désarmement de saisir cette occasion, qui peut ne pas se représenter, de conclure le traité sur l'interdiction des essais le plus rapidement possible.

Une autre contribution vitale au désarmement nucléaire pourrait être faite par la négociation d'une convention d'arrêt des essais. L'Australie espère que tous les membres de la Conférence du désarmement appuieront les efforts que fait le Coordonnateur canadien et qu'ils se mettront d'accord sur un mandat de négociation au début de la session de 1995.

À la base de tous les efforts déployés par la communauté internationale au cours des 25 dernières années pour contenir la prolifération des armes nucléaires il y a eu le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP demeure la pierre angulaire des efforts internationaux déployés pour prévenir la prolifération nucléaire. Son succès est reflété dans ce phénomène : dans les années 60

nous nous attendions tous que le monde compte dans les années 80 25 États dotés d'armes nucléaires, alors que 160 pays ont maintenant adhéré au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, ce qui ne laisse qu'une poignée d'États hors du cadre du Traité. Les assurances découlant du Traité et du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour ce qui est des utilisations pacifiques ont jeté la base d'une coopération internationale très précieuse dans des domaines tels que les sources d'énergie nucléaire, la médecine nucléaire et les applications scientifiques et agricoles de l'énergie nucléaire. En outre, c'est dans le TNP que se trouve le seul engagement pris par les cinq États dotés d'armes nucléaires d'achever le désarmement nucléaire. La cause du désarmement nucléaire complet, que l'Australie appuie pleinement, va dans la bonne direction, mais il apparaît clairement que pour maintenir son rythme les États dotés d'armes nucléaires doivent faire davantage.

Une décision qui doit être prise au sujet de la prolongation du Traité à la Conférence d'examen du TNP nous permettra d'assurer la perpétuité de ses bénéfices. C'est là une occasion que nous devons saisir pour édifier un monde dans lequel notre attachement collectif à la non-prolifération nucléaire et à un monde exempt d'armes nucléaires, pourra être réalisé. Une prolongation indéfinie du Traité créera un environnement favorable à la maximalisation des pressions exercées pour maintenir le désarmement nucléaire, un environnement où la prolifération nucléaire sera mieux prévenu, où le commerce et la coopération dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire subsisteront le mieux et où l'objectif d'une adhésion universelle au Traité a le plus de chance d'être atteint.

Le rythme du désarmement en ce qui concerne les armes chimiques et biologiques continue d'être encourageant. Des progrès sont faits dans l'application de la Convention sur les armes chimiques, et la décision prise récemment à la Conférence spéciale de mettre au point des mesures de vérification pour renforcer la Convention sur les armes biologiques est également la bienvenue. Tous les membres de la communauté mondiale bénéficieront, à la fois en termes de sécurité, de commerce, et de développement, des interdictions sur ces catégories entières d'armes de destruction massive qui seront mises en place grâce à l'application efficace de ces deux traités.

En tentant de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, il ne faut pas perdre de vue la nécessité de limiter les armes classiques. Les armes classiques continuent d'être responsables de la majorité écrasante de morts et de blessés dans les conflits armés. Dans ce domaine, l'ONU a fait un premier pas important en créant un Registre des armes classiques. Je dois cependant souligner que mon gouvernement regrette que le Groupe d'experts n'ait pas été en mesure de se mettre d'accord pour étendre la portée du Registre au-delà des transferts, afin d'inclure les données sur les dotations militaires et les achats liés à la production nationale. Toutefois, il importe que tous les États soutiennent ce premier exercice international sur la transparence dans le domaine des armes classiques en fournissant autant de renseignements que possible dans leurs réponses.

Il est également impérieux de renforcer la Convention relative aux armes inhumaines et, notamment, d'étendre le contrôle sur l'utilisation et le commerce des mines terrestres, compte tenu des blessures atroces qu'elles provoquent sans discrimination dans la population civile souvent longtemps après la fin des conflits.

L'un des éléments les plus importants de tout système de sécurité collective opérationnel est une capacité collective de diplomatie préventive. L'Australie est convaincue que l'Organisation des Nations Unies peut et doit faire davantage à cet égard pour éviter que les différends ne dégénèrent en conflits armés, et à cette fin, nous avons l'intention de présenter un projet de résolution sur l'élargissement de la diplomatie préventive au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

La question du renforcement du mécanisme de diplomatie préventive des Nations Unies et de l'élargissement de la capacité de règlement pacifique des différends envisagée par les auteurs de la Charte et énoncée à l'Article 33, qui permettrait à l'Organisation d'agir en tant qu'agent actif dans ces règlements, semble recueillir un appui général. L'Organisation serait en mesure de fonctionner plus efficacement dans ce domaine si elle donnait à son personnel une formation supplémentaire dans la résolution des différends et la gestion des conflits. Nous apprécions les efforts qu'elle déploie à cet effet par le biais de bourses d'études de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et nous continuerons à encourager une telle formation. Nous proposons que l'Organisation des Nations Unies mette sur pied un service chargé du règlement des différends au sein même du Secrétariat. Nous préconisons le renforcement du Département des affaires politiques, ainsi qu'une plus grande coordination, un plus grand partage de l'information et une plus grande capacité d'alerte avancée parmi et entre les divers éléments du système des Nations Unies. Nous devrions aussi utiliser davantage les ressources des États Membres et forger des liens plus forts avec les organes de sécurité régionale.

De telles organisations et organes régionaux peuvent eux-mêmes jouer un rôle fort utile. Il ne faut cependant pas placer trop d'espoir en eux, car la plupart ne sont pas en mesure de rivaliser avec les organismes mondiaux en ce qui concerne l'aptitude à mobiliser des ressources pour consolider la paix, ou à réagir militairement en cas de crise. Ils offrent néanmoins un moyen de réunir les parties aux différends dans un cadre constructif et neutre. Nous nous félicitons de l'évolution récente tendant à renforcer les démarches régionales, notamment la récente réunion inaugurale du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de son désir évident de développer la diplomatie préventive dans la région de l'Asie et du Pacifique. Nous espérons que d'autres partageront notre intérêt et voudront explorer avec nous les possibilités qui s'offrent de créer des centres de ressources régionaux de paix et de sécurité, afin de pouvoir se rapprocher de ces objectifs sous la bannière des organisations régionales ou des Nations Unies mêmes, ou des deux.

Nous saluons les mesures prises par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour renforcer les liens entre l'Organisation et les organisations régionales. A propos d'une telle organisation, qui existe dans la partie du monde où se trouve l'Australie, nous nous réjouissons du ferme appui apporté par des États Membres à la demande d'accession au statut d'Observateur à l'Assemblée générale introduite par le Forum du Pacifique Sud, qui répond en soi à l'invitation du Secrétaire général d'examiner les moyens d'améliorer davantage la coordination des efforts des organes régionaux avec ceux des Nations Unies. L'Australie accueille favorablement aussi l'exercice régional de maintien de la paix entrepris pour aider la Papouasie-Nouvelle-Guinée à trouver une solution pacifique à la situation qui règne à Bougainville, ainsi que l'appui exprimé par le Secrétaire général en faveur de cet exercice.

Il est inutile de parler d'une réintégration de l'ONU ni d'une refonte de ses responsabilités tant que les ressources nécessaires lui manqueront pour s'acquitter de ses responsabilités. À cet égard, le règlement des problèmes financiers que connaît actuellement l'Organisation dépend avant tout des États Membres. L'Australie exhorte fermement tous les États Membres à s'acquitter pleinement et en temps voulu de leurs contributions, conformément aux termes de la Charte.

Selon nous, l'Organisation doit envisager attentivement l'adoption de mesures de renforcement en vue d'encourager un prompt règlement des contributions. Nous pourrions, par exemple, envisager la possibilité de percevoir des intérêts sur le montant des arriérés ou d'appliquer l'Article 19 de la Charte en vertu duquel une période de grâce de 24 mois est accordée dans le paiement des contributions, après laquelle les intéressés ne peuvent participer au vote. Nous croyons qu'il serait facile d'améliorer les systèmes budgétaires actuels, notamment ceux qui concernent le financement des opérations de maintien de la paix. Nous espérons que la présente Assemblée générale pourra au moins convenir de certaines mesures pratiques afin de jeter des bases plus solides à un tel financement. Des pratiques modernes de gestion, y compris une politique du personnel fondée davantage sur le mérite, doivent être adoptées.

Bien qu'appréciables, de telles mesures ne sont probablement pas suffisantes en elles-mêmes pour répondre aux exigences financières auxquelles l'ONU devra faire face compte tenu de son nouvel ordre du jour. Le moment est venu d'envisager d'autres démarches novatrices pour trouver des fonds. Une possibilité qui pourrait être examinée de plus près qu'elle ne l'a été jusqu'ici, indépendamment des difficultés et des sensibilités en jeu, est l'application de taxes sur certains types de transactions internationales, telles que les transports aériens ou les opérations sur devises, mesure dont l'application dépend évidemment de la stabilité existant entre les États et à laquelle l'Organisation, contribue largement. Une taxe internationale sur de telles transactions serait un moyen équitable de mettre un prix à un bien public important. Les montants en jeu sont énormes. La valeur totale du volume des changes étrangers, par exemple, devrait s'élever à plus de 300 000 milliards de dollars l'an prochain. Une taxe de 0,01 % seulement sur ces transactions, si elle pouvait être imposée, rapporterait plus de 30 milliards de dollars. Un taux uniforme de 10 dollars ajouté au prix des billets d'avion pour chaque voyage en secteur international rapporterait 3 milliards de dollars, presque assez pour couvrir toutes les activités de maintien de la paix menés par les Nations Unies au cours de l'an passé.

Quelle que soit la stratégie de financement adoptée, le fardeau financier du système des Nations Unies et de la communauté internationale pourrait être fortement réduit si l'on mettait davantage l'accent sur les démarches préventives dans la résolution des problèmes. Il est manifeste que

la prévention est plus rentable à long terme que les moyens dont on se sert actuellement pour régler les problèmes, si tant est que nous y parvenions, une fois seulement que les situations ont atteint un point de crise.

Si les organes de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies doivent être reconnus et jouir d'un appui international pour répondre à l'éventail de situations nouvelles et difficiles auxquelles la communauté internationale doit faire face à présent, notamment les conflits meurtriers et les violations collectives des droits de l'homme qui surviennent à l'intérieur de certains États, doivent être représentatifs de la large gamme d'intérêts et de points de vue des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Telle est la raison clef pour laquelle l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité préoccupe au plus haut point l'Assemblée. Il convient de noter, d'autre part, que, en fin de compte, la légitimité du Conseil de sécurité dépendra, non pas simplement de sa représentativité, mais aussi de la façon dont il s'acquitte de ses tâches, et que, dans ce contexte, il importera que l'Assemblée applique très rigoureusement les critères et les qualifications s'appliquant à la qualité de membre du Conseil de sécurité conformément à l'Article 23 de la Charte.

Le modèle qui répondrait le plus simplement aux aspirations légitimes des plus grands États, qui sont actuellement exclus de la qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, y compris le Japon et l'Allemagne dont nous appuyons les revendications, entraînerait la création de cinq nouveaux sièges de membres permanents. En supposant qu'il n'y ait pas de changement dans les groupes régionaux existants, trois nouveaux membres permanents appartiendraient à l'Afrique et à l'Asie, un membre au Groupe d'États d'Europe occidentale et d'autres États, et un membre à l'Amérique latine et à la région des Caraïbes. L'Australie préférerait que le droit de veto ne soit accordé à aucun des nouveaux membres permanents. D'autre part, il conviendrait de diminuer légèrement le droit de veto dont disposent les cinq membres permanents existants en exigeant de deux d'entre eux qu'ils l'exercent en même temps.

Si, comme il ne semble pas impossible, un accord sur un simple modèle de ce genre se révélait difficile, il vaudrait peut-être la peine d'envisager un autre modèle plus complexe. Nous songeons à un modèle qui, dans la pratique, garantirait certainement la permanence effective des grands États actuellement exclus du Conseil, y compris le Japon et l'Allemagne. Toutefois, un tel modèle donnerait en même temps une plus grande souplesse à la structure du Conseil et ouvrirait de plus vastes possibilités de reconnaissance à plusieurs autres pays dont la contribution à l'Organisation a été considérable. Pour ces raisons, il se pourrait que ce modèle reçoive un plus grand appui.

Cette deuxième option ajouterait aux cinq sièges de membres permanents déjà existants — dont le droit de veto, comme je l'ai déjà expliqué, serait une fois encore légèrement diminué — huit sièges quasi permanents répartis entre les groupes régionaux pour lesquels une réélection consécutive serait possible, en même temps qu'un roulement de 10 sièges non permanents comme à présent. Il serait logique, selon nous, que les groupes régionaux existants soient modifiés en même temps, de façon à refléter les réalités de l'après-guerre froide. La manière dont ces 23 sièges pourraient être répartis entre ces nouveaux groupes régionaux se trouve esquissée dans le tableau annexé au texte de la déclaration qui est distribué. Le tableau indique également la manière dont les sièges pourraient être répartis entre les groupes existants. Aux termes d'un tel modèle, la question de savoir quels États deviendraient des membres quasi permanents et pendant combien de temps ils siégeraient au Conseil en cette capacité devrait être déterminée par le groupe régional pertinent.

Il faudrait bien entendu amender l'Article 23 et l'Article 108 de la Charte, et saisir ainsi l'occasion de supprimer les clauses anachroniques des États ennemis. Une résolution de l'Assemblée générale qui l'accompagnerait pourrait élaborer un tout nouvel accord sur les groupes régionaux.

Il est bien entendu que tout changement touchant les membres du Conseil de sécurité est complexe et difficile. Mais si nous devons passer du stage de la discussion générale à celui des négociations concrètes, il est nécessaire de mettre sur la table certaines propositions très précises et complètes. Je prétends non pas que les modèles que je viens d'avancer représentent les seules méthodes d'approche possible, mais que le temps est maintenant venu d'amorcer ces négociations. Je crois que d'autres partagent notre volonté d'avancer dans un esprit de bonne volonté et d'honnêteté pour faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies des 50 prochaines années soit solidement édifiée; un Conseil de sécurité élargi, doté d'une nouvelle légitimité, est une fondation cruciale à cet égard.

L'Australie veut que l'ONU, dans les 50 années à venir, soit un agent actif et efficace pour le règlement pacifique des conflits. Elle veut qu'elle soit un catalyseur dans le rétablissement de la paix internationale, qu'elle oeuvre à renforcer le droit international, à maîtriser et à inverser les courses aux armements, à promouvoir la confiance et le dialogue entre les États et à s'occuper des causes sous-jacentes d'instabilité, y compris les conflits

internes. Nous voulons que l'Organisation des Nations Unies encourage, dans une coopération plus efficace avec les principales institutions économiques et financières internationales, un développement équitable et durable et qu'elle coordonne les réponses aux crises humanitaires. Nous voulons qu'elle apparaisse encore plus clairement comme le champion des normes universelles des droits de l'homme et de leur respect par les gouvernements. Elle veut que l'Organisation des Nations Unies poursuive ses objectifs de paix, de développement et de droits de l'homme d'une façon intégrée, coordonnée, pour que la complémentarité et non la compétition préside à la réalisation de ces objectifs. Elle veut que l'Organisation bénéficie de l'appui sans réserve de ses États Membres qui, d'autre part, lui fourniront les ressources financières nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

Bref, nous voulons que l'Organisation des Nations Unies devienne l'Organisation prévue par sa Charte. Notre candidature à l'élection au Conseil de sécurité pour la période 1997-1998 a pour objectif principal de contribuer à édifier cette organisation. Nous croyons que nous avons une contribution précieuse à apporter à cette tâche, et nous attendons avec impatience de travailler étroitement avec tous les autres Membres à façonner une Organisation des Nations Unies pleinement capable de s'acquitter des besoins et des attentes de l'ensemble de la communauté internationale pour les 50 années à venir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S. E. M. Josef Zieleniec.

M. Zieleniec (République tchèque) *(interprétation de l'anglais)* : Veuillez accepter mes plus sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je remercie également le Président sortant, l'Ambassadeur Insanally, qui a démontré des talents diplomatiques exceptionnels dans la gestion des affaires de l'Assemblée générale l'année passée.

Je souhaite la bienvenue à la délégation de l'Afrique du Sud, qui s'est jointe à nous après une absence de plusieurs années. Nous avons suivi le déroulement des événements dans ce pays avec une attention particulière et nous sommes enchantés des progrès remarquables qui y ont été réalisés. Le rétablissement du siège à part entière de l'Afrique du Sud contribue à rehausser l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle nous sommes tous favorables.

La République tchèque assume la responsabilité qu'elle partage dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales avec beaucoup de sérieux. Cela se traduit, d'une part, dans notre participation aux opérations des Nations Unies en ex-Yougoslavie, au Mozambique, au Libéria et en Iraq, et, d'autre part, dans notre aspiration à devenir membre des organisations atlantique et européenne de sécurité — Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union de l'Europe occidentale (UEO). C'est pourquoi nous nous sommes également associés à la Partnership for Peace, dont l'une des priorités est d'assurer la coordination et la coopération de ses participants aux missions de maintien de la paix. La République tchèque participe également de son mieux à l'aide humanitaire aux pays dévastés. Nous serons bientôt en mesure de fournir directement de l'aide au développement économique.

La République tchèque essaie de jouer un rôle actif au Conseil de sécurité convaincue qu'elle a le devoir de servir : servir non pas ses propres intérêts, mais pour servir certains principes fondamentaux, sans tenir compte de l'endroit dans le monde où ils peuvent être menacés.

Le Conseil de sécurité, ces derniers mois, s'est occupé de plusieurs situations vraiment extraordinaires. J'en examinerai quelques-unes.

En ce qui concerne la crise en ex-Yougoslavie, parvenir à lui trouver un règlement politique est un objectif clef de la diplomatie mondiale. La Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) a été un élément clef dans la gestion de ce problème, et mon pays s'enorgueillit de la présence dans cette force d'un de ses bataillons mécanisés.

Belgrade, en acceptant le plan du Groupe de contact, a permis de franchir un pas important vers la solution globale des problèmes de la région. Nous nous sommes également félicités lorsque Belgrade a fermé sa frontière avec Pale. En réaction, le Conseil de sécurité a réévalué la portée des sanctions imposées à Belgrade, espérant que son changement d'attitude s'avérerait sérieux et durable. Nous examinerons cependant attentivement les rapports des surveillants internationaux pour savoir si Belgrade préserve la stricte étanchéité de sa frontière internationale avec la Bosnie-Herzégovine.

La reconnaissance mutuelle des États de l'ex-Yougoslavie, à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, est l'autre mesure prioritaire, qui est importante pour tous les pays de la région.

Nous suivons de près les opérations des forces de la Communauté des États indépendants (CEI) et leur coopération avec la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie. Certains experts estiment que le cas de la Géorgie est paradigmatique : c'est en effet la première fois qu'une opération de maintien de la paix, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, comprend des forces armées d'une puissance de la région. C'est aussi la première fois que le Conseil de sécurité a accepté l'utilisation d'une force dominée par une telle puissance — la force de la CEI — pour régler un problème local. Conformément à cette position, la coopération entre la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et la CEI, en Géorgie, pourrait peut-être servir de modèle pour le règlement d'autres conflits à l'intérieur de la CEI. La République tchèque croit fermement, d'autre part, que chaque opération de maintien de la paix est *sui generis*. Chaque conflit est différent, et chaque opération doit donc être évaluée selon ses propres mérites.

L'Afrique, continent du Président de l'Assemblée générale, a connu cette année certaines tragédies dont la gravité pour l'humanité est sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. L'étendue et la férocité du génocide au Rwanda sont difficiles à comprendre. Elles dépassent toutes les «simples» guerres civiles, et nous ne pouvons leur trouver aucun parallèle. Nous nous félicitons de l'attitude de conciliation du nouveau Gouvernement du Rwanda.

La force multinationale en Haïti, conduite par les États-Unis, a suscité de nombreux espoirs lors de la phase initiale de ses opérations. Elle aura pour tâche difficile de freiner et, mieux encore, de prévenir la violence dans une société qui a rarement connu d'autres moyens de résoudre les différends politiques.

Le Moyen-Orient se dirige, heureusement, vers la paix, et nous félicitons les dirigeants d'Israël, de la Palestine, de la Jordanie et d'autres pays qui ont amplement démontré que même les problèmes les plus difficiles peuvent être réglés.

Dans certaines circonstances, les Nations Unies ont joué un rôle courageux dans la région. La libération du Koweït en est un exemple. Depuis la guerre du Golfe, nous avons demandé avec insistance que l'Iraq se conforme à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous apprécions au plus haut point le travail accompli par la Commission spéciale de l'Organisation des Nations Unies et nous avons dûment pris note d'un certain nombre de mesures prises par l'Iraq pour répondre aux exigences des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux armes de destruction massive. Cependant, nous attendons toujours une déclaration de la part des autorités iraquiennes compétentes reconnaissant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Cet examen lui-même tend à suggérer qu'une grande partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité a trait aux opérations de maintien de la paix. À l'issue de la guerre froide, le nombre de ces opérations a augmenté de façon importante et leur coût s'est élevé en flèche. Cela ne pouvait, naturellement, se poursuivre sans soulever d'opposition. Faire preuve de retenue s'agissant d'autoriser de nouvelles opérations de maintien de la paix est la première condition à remplir pour placer l'ensemble du système sur des bases solides. Dans le domaine du maintien de la paix, comme dans tous les autres aspects des opérations qu'elle mène, l'Organisation des Nations Unies doit vivre selon ses moyens.

Les moyens dont dispose l'Organisation sont évidemment déterminés par deux flux financiers. D'un côté il y a les sorties de capitaux, qui sont fonction des troubles de notre monde et des problèmes auxquels nous choisissons de nous attaquer. De l'autre, il y a les entrées de capitaux, qui sont fonction de l'équité avec laquelle est réparti le fardeau financier et de la discipline avec laquelle les États Membres assument ce fardeau.

Si l'on y songe, rares sont les opérations qui ont pleinement réussi. Qu'il me soit permis de regarder de plus près l'une d'entre elles — l'Opération des Nations Unies au Mozambique. On voit que, dans cette opération, les facteurs de succès ont été : un plan de paix bien élaboré; un mandat réaliste pour la force des Nations Unies; le fait que les hommes politiques concernés ont placé les intérêts de leur pays au-dessus de toute autre considération; la ténacité du personnel des Nations Unies dans l'exécution de son mandat, et le moment choisi pour l'opération. On peut se demander si, aujourd'hui, on arriverait seulement à rassembler les troupes nécessaires.

A contrario, un certain nombre d'opérations de maintien de la paix rencontrent des difficultés. Le plan de paix pour l'Angola, par exemple, n'a probablement pas été suffisamment bien élaboré; les combats de la période postélectorale sont dus au fait que les belligérants ont pu conserver leurs forces armées intactes. En Somalie, les factions ne semblent même pas reconnaître qu'il y ait jamais eu un plan de paix. C'est peut-être également le cas au Libéria. Dans l'ex-Yougoslavie, les effectifs de la FOR-

PRONU, à plusieurs égards, ne correspondent pas au mandat de la Force.

Nous devons donc tirer les leçons qui s'imposent. Il est essentiel d'examiner les facteurs clefs des opérations de maintien de la paix qui ont réussi, et d'essayer de faire en sorte qu'ils soient présents dans chaque opération de maintien de la paix. Mais la principale leçon à tirer est la suivante : l'ONU n'est pas une panacée à tous les maux du monde. Le Conseil de sécurité est souvent sollicité par des factions qui ne peuvent trouver le moindre point d'accord entre elles. Mais il y a un principe sur lequel il nous faut insister : en général, ce sont les dirigeants et le peuple d'un pays qui doivent eux-mêmes faire la preuve de leur volonté de s'attaquer à leurs problèmes avant que l'ONU puisse intervenir et les aider.

Voilà, en gros, ce qu'il en est des sorties de capitaux. Pour ce qui est des apports de fonds, les Nations Unies font face à une crise extrêmement grave.

Une réforme radicale du système de financement existant est nécessaire pour venir à bout de la crise du financement des opérations de maintien de la paix. Nous appuyons fortement l'idée de remplacer le mécanisme arbitraire actuel par un système fondé sur des critères normalisés, objectifs et quantifiables. De même, nous appuyons l'idée de créer un organe indépendant chargé d'étudier le principe de la capacité de paiement des pays. Cela devrait devenir le critère fondamental pour l'établissement du barème des quotes-parts.

La République tchèque s'acquitte de ses obligations financières envers l'ONU en totalité et en temps voulu. Elle a également assumé sa part des obligations de l'ex-Tchécoslovaquie. La quote-part que mon pays est censé verser aux opérations de maintien de la paix n'a cependant pas encore été déterminée étant donné qu'il convient d'abord de savoir dans quel groupe mon pays doit être placé. Cette question devrait être réglée dans le cadre d'un accord sur les critères objectifs selon lesquels ces décisions seront prises en général.

L'accroissement du nombre des opérations de maintien de la paix ajoute aux dangers encourus par leur personnel. Nous considérons par conséquent qu'il est particulièrement important d'achever au plus tôt les travaux sur l'élaboration d'une convention traitant de la responsabilité des attaques lancées contre le personnel des Nations Unies et le personnel associé. L'année dernière nous avons vivement ressenti la nécessité d'une plus grande sensibilisation du Conseil de sécurité à l'égard du personnel des Nations Unies en général. Cette nécessité demeure, quoique de légers progrès aient été accomplis. Les réunions des membres du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents aux principales opérations de maintien de la paix sont devenues plus fréquentes, voire routinières.

Une meilleure coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales accroîtrait assurément l'efficacité des unes et des autres dans le règlement des crises internationales. Nous sommes particulièrement intéressés par un nouveau renforcement de la coopération de l'ONU non seulement avec la CSCE mais également avec l'OTAN. C'est pourquoi, au mois de janvier dernier, lors de notre présidence du Conseil de sécurité, nous avons suggéré que l'ONU pourrait peut-être organiser un séminaire avec la participation d'organisations régionales. Parfaitement conscients de ce que ces organismes ont tous des chartes, des caractéristiques et des qualités différentes, nous continuons de penser qu'un échange permanent d'expérience ne peut que bénéficier à tout le système international de la diplomatie multilatérale. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir organisé au début de l'année une première réunion dans ce sens.

La future réforme du Conseil de sécurité constitue l'une des questions les plus importantes que cette session de l'Assemblée générale devra examiner. Le rapport de l'Ambassadeur Insanally, Président du Groupe de travail ad hoc, fait état des efforts déployés jusqu'à présent. Le rôle essentiel du Conseil de sécurité — le maintien de la paix et de la sécurité internationales — détermine sa position unique. On ne saurait remettre en question son utilité ni l'importance qu'il a sur les affaires internationales. Cette position exceptionnelle du Conseil doit être maintenue.

Les efforts visant à améliorer son fonctionnement découlent d'autres considérations. Il doit jouir d'une plus grande confiance de la part des États Membres. Même après sa réforme, le Conseil devra rester relativement restreint pour conserver son efficacité. L'amélioration de ses travaux ne doit pas être due à un élargissement de sa composition ou à l'accroissement de ses responsabilités mais à un renforcement de son autorité. Les pays qui pourraient devenir de nouveaux membres permanents sont ceux qui ont les possibilités économiques, politiques et militaires de contribuer au maintien de la sécurité mondiale, qui sont prêts à assumer les responsabilités découlant de la qualité de membre permanent et qui sont disposés à participer activement à la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité. Le facteur essentiel, à nos yeux, est l'influence mondiale des candidats. Le principe de l'unanimité et son contraire — c'est-à-dire le droit de veto — exprimait en

1945 la responsabilité fondamentale qui incombait aux grandes puissances dans le maintien de la paix mondiale. Depuis la dissolution du monde bipolaire, cette responsabilité s'est, à tout le moins, encore accrue. Nous nous prononçons donc en faveur du maintien du principe de l'unanimité.

Nous sommes très heureux que l'Assemblée générale ait décidé à sa dernière session de créer le poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme, et nous félicitons l'Ambassadeur Ayala Lasso de sa nomination à ce poste. Déjà au cours de ses premiers mois, il a fait la preuve de son utilité. Nous sommes certains que la présente assemblée poursuivra la mise en oeuvre d'autres recommandations de la Conférence mondiale de Vienne de 1993 sur les droits de l'homme.

Le danger de la prolifération nucléaire n'a pas disparu. Les discussions en cours avec la République populaire démocratique de Corée en sont un exemple. Nous appuyons une prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous militerons en faveur de cette position à la cinquième Conférence d'examen de ce traité, qui aura lieu l'année prochaine. Nous sommes pour le renforcement du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la vérification du respect dudit traité.

Nous préconisons l'accélération des travaux sur le traité d'interdiction générale des essais. Nous sommes d'avis que la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et de détonateurs nucléaires devrait être interdite. Nous appuyons le maintien d'un moratoire sur les essais nucléaires et d'un accord interdisant tous ces essais de même que l'amorce de nouvelles négociations sur la limitation des arsenaux nucléaires et sur les mesures destinées à prévenir le trafic illicite de substances nucléaires.

Nous nous trouvons dans un petit monde rempli de problèmes, qui connaît près de 50 ans de paix mondiale mais déborde de guerres locales; l'abondance côtoie la pauvreté; succès en Afrique du Sud, progrès au Moyen-Orient, mais une Bosnie et un Rwanda déchirés. Tout ceci et plus encore caractérise le monde contemporain et trouve son expression dans l'Organisation des Nations Unies d'aujourd'hui. Nous espérons fermement que lorsque les dirigeants du monde se rencontreront ici l'année prochaine, ils célébreront le cinquantenaire d'une Organisation dont le succès sera encore plus grand dans un monde qui sera encore rapproché de la paix globale, de la prospérité et de la démocratie.

Le Président : J'invite maintenant le second Vice-Premier Ministre et Ministre des finances du Koweït, S. E. M. Nasser Abdullah Al-Rawdhan, à prendre la parole.

M. Al-Rawdhan (Koweït) *(interprétation de l'arabe)* : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser, au nom de la délégation de l'État du Koweït, nos sincères félicitations pour votre élection unanime bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session. Nous sommes certains que vos qualités de leader seront le garant de discussions efficaces et harmonieuses. Je saisis cette occasion pour souligner les bonnes relations amicales qui existent entre le Koweït et votre pays ami.

Je voudrais également rendre hommage à M. Samuel Insanally, le Président de la dernière session de l'Assemblée, pour la compétence dont il a fait preuve en présidant les travaux de l'Assemblée au cours de son mandat. La délégation du Koweït voudrait dire officiellement combien elle a apprécié ce qui a été réalisé sous sa présidence.

Je voudrais également réitérer au Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, la gratitude du Gouvernement et du peuple koweïtiens et ma reconnaissance personnelle pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour rationaliser les travaux de l'organisation mondiale et la poursuite de ses objectifs au nom de l'humanité. Le Koweït appuie totalement les idées exprimées par le Secrétaire général dans son «Agenda pour la paix», dans lequel il a élaboré son concept de diplomatie préventive.

L'année prochaine, l'Organisation des Nations Unies commémorera le cinquantième anniversaire de sa création en tant qu'organisation d'États souverains dont les relations sont régies par les principes et objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies. Le principal objectif de cette organisation internationale est le maintien de la paix mondiale, l'indépendance des nations et la liberté, et l'exploitation d'énergies aux fins de construction et de développement. Le système des Nations Unies est également un cadre dans lequel nous nous efforçons ensemble de soulager la misère et les souffrances de nos frères humains privés et désavantagés. C'est dans ce contexte que les peuples réaliseraient leur liberté et leur indépendance, que le régime colonial prendrait fin et que le droit à l'autodétermination deviendrait plus sûr que jamais auparavant. Grâce aux mandats des Nations Unies, des efforts universels sont déployés de façon croissante pour libérer l'humanité des affres de la répression et de la peur, et des boulets de l'arriération et de l'ignorance, d'une part, et pour assurer la sécurité et la stabilité mondiales, de l'autre.

Les résultats des efforts déployés sur plusieurs décennies sont reflétés dans des réalisations historiques importantes en dépit de tous les défis et des difficultés auxquels les peuples ont eu à faire face dans leurs efforts constants pour accéder à l'indépendance et réaffirmer leur identité. Toutes ces réalisations sont devenues les éléments fondamentaux de notre vision collective de l'avenir. En toute impartialité, le travail admirable accompli par l'ONU et ses acquis depuis sa création ont démontré le bien-fondé et l'importance des principes et objectifs sur lesquels elle repose. Au commencement, le souci principal était de se libérer du colonialisme. L'accent est désormais placé sur l'amélioration des conditions de vie générales. Jadis, on luttait pour l'indépendance, alors que le défi consiste aujourd'hui à réaffirmer les droits de la personne humaine à une vie décente dans la liberté.

Le monde s'est en effet profondément transformé du point de vue des idéologies, des conceptions, des systèmes de gouvernement et des relations internationales. L'ONU a tenu compte de ces changements. L'ère de l'affrontement entre blocs idéologiques a cédé le pas à une authentique interdépendance mutuelle et multilatérale. Un coup d'oeil rapide sur les principales conférences des Nations Unies souligne clairement cette tendance. Il y a eu le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne, en 1993, et la Conférence sur la population et le développement, qui s'est achevée il y a quelques jours au Caire. Un Sommet mondial pour le développement social et une Conférence mondiale sur les femmes doivent se tenir l'an prochain à Copenhague et à Beijing, respectivement.

À cet égard, le Koweït appuie la tendance à l'évolution, au renouveau et à se dégager de l'immobilisme du passé pour entamer une nouvelle restructuration internationale qui s'harmonise avec les changements dans le monde. C'est pourquoi nous contribuons activement aux efforts déployés par l'Assemblée générale et ses commissions spécialisées pour actualiser et redynamiser les mécanismes du système des Nations Unies afin de renforcer la capacité de l'ONU de répondre aux besoins croissants concernant ses services et ses opérations et lui permettre de s'acquitter plus efficacement des mandats qui lui ont été confiés en vertu de la Charte.

Nous espérons en particulier une redéfinition des travaux, de la composition et de l'efficacité du Conseil de sécurité afin qu'il puisse, d'une part, refléter les changements intervenus récemment sur la scène internationale et, d'autre part, répondre aux souhaits et aspirations d'un nombre plus grand de pays membres de l'ONU.

Le Koweït estime que nos efforts collectifs devraient à ce stade se concentrer sur la formulation de paramètres mieux identifiables pour un ordre international dont nous espérons qu'il reposera sur les principes ci-après.

Premièrement, la dialectique et l'essence du nouvel ordre devraient découler de la logique. Le dialogue, la persuasion et le non-recours à la force, le rejet de l'agression, la condamnation du terrorisme et le respect à l'égard du droit de tous les États de mener leurs propres politiques de façon à garantir leurs propres intérêts dans le cadre de relations internationales reposant sur les principes de justice, d'égalité, de légalité, de primauté du droit et de conformité aux traités internationaux, notamment la Charte des Nations Unies, devraient constituer les éléments clefs de cette nouvelle vision.

Deuxièmement, mettre l'accent sur la valorisation de l'être humain et le développement dans le contexte du développement économique et social au lieu de stocker des armes de destruction massive et de gaspiller les ressources nationales dans des aventures agressives désastreuses. À cet égard, le Koweït a acquis, après son amère expérience de l'occupation brutale de l'Iraq, une optique particulière. L'une des grandes leçons que nous en avons tirées, c'est que la question de la mise en valeur des ressources humaines devrait se voir accorder la plus haute priorité dans l'ordre du jour de la communauté internationale.

Troisièmement, renforcer le dialogue Nord-Sud en vue de réduire l'écart actuel entre leurs deux niveaux de vie, de manière à ce que la prospérité ne soit plus le monopole du Nord laissant le Sud lutter seul contre la pauvreté. N'est-il pas grand temps que nous reconnaissions tous que la sécurité collective restera gravement imparfaite et incertaine tant qu'elle reposera sur l'équation socio-économique actuelle : une minorité baignant dans le confort et le luxe tandis que la majorité continue de vivre dans la misère?

Quatrièmement, insister sur l'élimination des vestiges et des formes de discrimination raciale, notamment l'opposition aux politiques et pratiques néo-racistes qui ont fait leur apparition à la suite de l'effondrement de l'ordre ancien : le recours à la force pour réaliser des visées expansionnistes, et, sous couvert «d'épuration ethnique», s'emparer de territoires par la force et donner libre cours à la destruction et aux tueries avec une sauvagerie qui défie la raison et la morale. Nous sommes appelés à nous opposer à cette vague criminelle et à la mater afin d'instiller chez tous les peuples le sens de la communauté humaine et du destin commun.

À ce propos, je tiens à rendre hommage aux dirigeants de l'Afrique du Sud et à féliciter son peuple pour avoir triomphé du système d'apartheid. Nous n'ignorons pas les immenses sacrifices qu'ils ont consentis et la longue et pénible voie qu'ils ont dû emprunter pour arriver là où ils se trouvent aujourd'hui. Je suis persuadé que l'émergence d'une Afrique du Sud non raciale, qui aura retrouvé son rôle au sein de l'ONU, contribuera au multilatéralisme en renforçant les principes de la justice et de l'égalité. Il ne fait aucun doute que la lutte du peuple sud-africain pour éliminer le racisme restera longtemps une source d'inspiration pour nous tous.

Dans le domaine crucial de la consolidation d'une paix durable basée sur la justice, la région du Moyen-Orient a récemment été le théâtre d'événements exceptionnels qui pourraient constituer un tournant historique dans les annales des réalisations humaines et de l'affrontement avec succès des foyers de tension qui menacent la paix et la stabilité dans différentes régions du monde. À la suite de la décision de mettre fin à leur rapport de belligérance, la Jordanie et Israël ont signé un accord devant servir de base à un règlement juste.

De plus, l'Autorité nationale palestinienne a commencé à s'acquitter de ses responsabilités dans l'administration locale de Gaza et de Jéricho, à l'intérieur des territoires occupés par Israël, en tant que premier pas important vers l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination.

En outre, des contacts sont en cours pour assurer la reprise des négociations syro-israéliennes et libano-israéliennes, dans le but de parvenir à une paix juste et globale qui, comme nous l'espérons, traitera de façon équitable et responsable des problèmes et des intérêts de toutes les parties directement concernées. Le Koweït a donné son appui à ces efforts. Il a aussi participé aux réunions multilatérales, tout en étant parfaitement convaincu que cette formule est vouée à l'échec en l'absence de progrès concrets et tangibles dans les négociations bilatérales. Ne perdons jamais de vue que l'option multilatérale est une disposition visant à appuyer les négociations bilatérales, et non à les contourner. C'est dans cet esprit que le Koweït a participé aux réunions régionales, étant convaincu que l'appui au processus de paix au Moyen-Orient était, en dernière analyse, une responsabilité commune devant être assumée par la communauté internationale, étant donné que le monde entier, et non pas seulement certains protagonistes, en bénéficiera. Le Koweït a participé aux réunions spéciales sur le développement économique des territoires sujets à l'autonomie, et a fait don de 25 millions de dollars à titre de contribution à la mise en place des institutions requises pour la création de l'Autorité nationale palestinienne.

Ces dernières décennies, le peuple palestinien a souffert d'injustices et de privations indicibles dues à la perte de ses terres, au déni de son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre État national. Nous espérons que ce peuple, dont la vitalité et la détermination sont bien connues, sera enfin en mesure d'exercer pleinement ses droits, comme tous les autres peuples du monde, et d'établir son propre État, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Nous affirmons, une fois de plus, que les fondements sûrs d'une stabilité durable et d'une paix globale, telles qu'elles sont envisagées dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et le principe de «la terre contre la paix», exigent un engagement politique ferme pour garantir des progrès sur toutes les voies, surtout la voie syrienne qui est la pierre angulaire du processus d'édification de la paix. Il est donc essentiel d'obtenir le retrait total du territoire syrien occupé. De même, il est essentiel d'assurer la mise en oeuvre intégrale et inconditionnelle de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande un retrait total par Israël du Sud-Liban.

Dans le monde d'aujourd'hui, qui est caractérisé par l'enchevêtrement des intérêts et par un comportement civilisé sur la base du respect du droit et des traités internationaux; dans le monde d'aujourd'hui où l'ouverture au monde atteint les régions les plus éloignées, le régime iraquien continue de constituer une menace à la sécurité et à la stabilité dans notre région. Il continue à défier la volonté collective de la communauté internationale, telle que représentée par le Conseil de sécurité, et à refuser de se conformer inconditionnellement à toutes les résolutions du Conseil relatives à son agression contre l'État du Koweït, en usant de moyens divers : subterfuges, tergiversations, ambiguïté et sélectivité.

Malgré le fait que plus de quatre années se sont écoulées depuis que le régime iraquien a été vaincu et ses forces chassées du Koweït, et mise à part son acceptation des résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 687 (1991) par laquelle le Conseil énonce les conditions du cessez-le-feu et met en relief les accords de sécurité, à l'échelle régionale, le régime iraquien persiste dans - son refus de traiter le fond du problème, à savoir la reconnaissance de l'État du Koweït et de sa souveraineté à l'intérieur de frontières internationales telles que délimitées, approuvées et officialisées par les Nations Unies et garanties par la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte.

La communauté internationale a apporté une réponse judicieuse et appropriée à la position de défi du régime iraquien en s'opposant fermement à ses manoeuvres, tandis que le Conseil de sécurité continue d'insister, de façon unanime, pour que le régime iraquien s'acquitte de toutes ses obligations découlant des résolutions du Conseil.

À ce stade, je rappellerai les principes de base de la politique du Koweït en ce qui concerne cette question fondamentale.

Premièrement, l'Iraq doit respecter inconditionnellement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à son agression, notamment la résolution 687 (1991).

Deuxièmement, l'Iraq doit accepter la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité concernant la délimitation des frontières entre l'Iraq et l'État du Koweït. À cet égard, le Koweït insiste pour que cette acceptation soit présentée de façon claire et sans équivoque, officiellement documentée par le Conseil du Commandement révolutionnaire iraquien et le Conseil national iraquien et publiée dans la Gazette officielle iraquienne. Elle doit prendre la forme d'une lettre adressée au Conseil de sécurité, et qui sera déposée en tant que document officiel dans les archives des Nations Unies.

Troisièmement, l'Iraq doit coopérer de bonne foi et de façon responsable avec le Comité international de la Croix-Rouge pour rendre compte de tous les prisonniers et détenus koweïtiens et autres. Des efforts réfléchis doivent être déployés pour régler cette question humanitaire qui est exploitée par le régime iraquien en tant qu'élément de marchandage politique pour obtenir des gains étroits.

Quatrièmement, toutes les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la restitution des biens koweïtiens et aux indemnités à payer doivent être appliquées, ainsi que les paragraphes concernant le programme iraquien d'armement, l'élimination des armes de destruction massive et le système de contrôle permanent des importations et des exportations.

Cinquièmement, l'Iraq ne doit pas se comporter de manière à porter atteinte à la sécurité et la stabilité dans la région. L'Iraq doit respecter les normes de bon voisinage en renonçant à ses exigences outrancières et à sa politique de chantage; l'Iraq doit cesser d'intervenir dans les affaires intérieures des pays voisins, s'abstenir de financer et d'appuyer le terrorisme et renoncer à ses tendances agressives qui caractérisent depuis trop longtemps sa politique.

Une fois de plus, nous voudrions souligner le fait que nous, au Koweït, sommes conscients des souffrances qu'endure le peuple iraquien et nous compatissons avec lui. Les Iraquiens ont beaucoup enduré en raison de la politique d'un régime qui lui est imposé par la force, ce même régime qui refuse d'utiliser le mécanisme qui lui permet d'exporter du pétrole au titre des résolutions 706 (1991) et 712 (1991). Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner que nous voudrions que l'intégrité territoriale de l'Iraq soit préservée et sauvegardée. Cela est également une composante essentielle de la stabilité régionale.

L'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iraq représente un tout politique et juridique indivisible. Nous ne pouvons ni ne devons tolérer la sélectivité dont fait preuve le régime iraquien dans le choix des paragraphes des résolutions du Conseil de sécurité qu'il met en application et qui ne touchent pas au fond du problème, croyant pouvoir ainsi entamer la position inébranlable du Conseil de sécurité. À ce stade, le Koweït rend hommage au Conseil de sécurité, qui, le 14 septembre dernier, a montré son unanimité dans l'examen récent des sanctions contre l'Iraq. Le Conseil a réaffirmé que, conformément à sa résolution 833 (1993), la souveraineté et les frontières de l'État du Koweït sont au coeur de la question et que, dans l'examen du régime de sanctions, il s'appuiera, à titre prioritaire, sur ces deux aspects.

La stabilité dans la région du Golfe figure en premier dans l'ordre des priorités du Koweït. C'est pourquoi nous avons travaillé en collaboration étroite avec les autres États arabes membres du Conseil de coopération du Golfe pour résoudre tous les problèmes encore en suspens entre l'Iran et les Émirats arabes unis à l'égard des trois îles, Abou Moussa, Grande Tomb et Petite Tomb par le dialogue et sur la base du respect des droits nationaux et des traités internationaux. Nous avons, de ce fait, appuyé l'initiative récente des Émirats arabes unis d'en référer à la Cour internationale de Justice, qui est l'organe judiciaire international compétent pour régler les différends entre États. Nous sommes confiants que les deux parties au conflit feront preuve de raison et de sagesse, par souci de parvenir à un règlement juste du litige par des voies juridiques et pacifiques et de façon à ne pas compromettre les droits des Émirats arabes unis.

Le Koweït suit avec une vive préoccupation la situation en Afghanistan. Nous lançons un appel à toutes les factions pour qu'elles placent les intérêts du peuple afghan au tout premier plan, qu'elles mettent fin aux combats et

qu'elles facilitent les efforts que l'ONU déploie en vue de rétablir l'unité nationale et d'orienter l'énergie vers la reconstruction.

Nous sommes bouleversés par la détérioration croissante de la situation en Somalie soeur. Nous appelons de nouveau toutes les factions engagées dans le conflit à faire montre de sagesse, sans autre, à agir conformément aux intérêts du peuple somalien, et à s'efforcer sincèrement de réaliser la réconciliation nationale qui préservera l'unité et l'indépendance de la Somalie.

La tragédie du peuple de Bosnie-Herzégovine est une source de grande préoccupation pour le Gouvernement et le peuple koweïtiens. À l'origine, nous étions optimistes quant au succès des efforts du Groupe de contact en vue d'aboutir au plan de paix global. Les musulmans bosniaques et les Croates se sont empressés d'approuver le plan de paix soutenu internationalement en dépit du fait qu'il ne répondait pas à toutes leurs demandes légitimes. Cependant, les Serbes de Bosnie, en signe de défi manifeste à l'égard de la volonté internationale, ont rejeté le plan, comptant sur le recours à la force en vue d'imposer le fait accompli et d'extorquer des avantages territoriaux, aux dépens des autres parties.

Le Koweït estime que le Conseil de sécurité devrait, sans délai, lever l'embargo imposé sur les fournitures d'armes aux musulmans de Bosnie pour leur permettre d'exercer leur droit légitime à l'autodéfense face à cette agression caractérisée.

Dans le monde d'aujourd'hui, il est tout à fait inacceptable que nous assistions tous, les bras croisés, au piétinement des droits légitimes de la majorité par une minorité usant d'une force militaire brutale.

Dans le contexte des réalités d'ensemble sur le terrain, la communauté internationale ne devrait pas sous-estimer la gravité des problèmes rencontrés par les pays en développement dans la voie du développement économique et du progrès. Les réajustements et restructurations économiques, le fardeau de la dette extérieure et l'ampleur de l'inflation ne sont que quelques-uns de ces problèmes aigus. Ces obstacles au développement ont été perçus par le Koweït, il y a longtemps. C'est pour cela que nous avons pris l'initiative d'annuler les prêts aux pays en développement dont le remboursement était impayé. Parallèlement, nous avons élargi les opérations du Fonds koweïtien pour le développement économique. Nous avons aussi accru nos contributions aux institutions financières régionales et internationales.

Durant plus de deux décennies, mon pays a joué un rôle de premier ordre dans l'octroi de l'aide aux pays en développement. L'aide totale fournie par le Koweït dépasse les 4 % de son produit national brut annuel et équivaut à quatre fois le pourcentage proposé de l'aide publique au développement. Cela étant, nous espérons que les pays développés augmenteront le niveau de leur assistance au développement, en vue de réduire les disparités actuelles dans les niveaux de vie.

Tout effort destiné à réduire le fossé entre les conditions de vie des peuples aurait un puissant impact sur la paix et la stabilité dans le monde. De la même façon, la multiplication des emplois et des chances ainsi que le renforcement de l'espoir en l'avenir sont essentiels pour la tranquillité de vie et les relations harmonieuses entre les peuples.

Dans ce contexte, le Koweït se félicite de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) auquel on est parvenu après des négociations longues et ardues sauvegardant les droits de toutes les parties, et il espère qu'il sera dûment ratifié.

Le dialogue, la compréhension et le rapprochement sont essentiels en matière de relations internationales. Ils facilitent notre coopération et nos entreprises collectives — en tant que famille des nations — en vue de répondre à nos besoins et de réaliser nos aspirations. Si les progrès de la science et de la technologie peuvent être pleinement exploités pour ce faire, nous en recueillerons les fruits. Le monde est devenu en fait un village où nous pouvons suivre de près les événements grâce aux progrès considérables dans les domaines de la science, de la technologie, des transports et des techniques de communication et d'information.

Cela témoigne de la formidable coopération entre les hommes. Bâtie sur le dialogue et la compréhension, cette coopération est peut-être l'option la plus viable pour instaurer la paix et réaliser la stabilité et le progrès.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Cuba, S. E. M. Roberto Robaina González.

M. Robaina González (Cuba) *(interprétation de l'espagnol)* : Alors que nous sommes rassemblés ici pour prononcer nos allocutions, une petite nation appauvrie des Caraïbes est soumise à l'occupation militaire. L'arrangement

insolite conclu avec les généraux responsables du coup d'État — menacés hier en tant que meurtriers et présentés aujourd'hui comme des partenaires satisfaits d'eux-mêmes — ignore les décisions de la communauté internationale et la volonté du peuple haïtien. Les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies — en fait l'autorité du Conseil de sécurité et de l'ONU elle-même — sont parmi les victimes de cet événement malheureux, vu qu'ils ont été totalement mis à l'écart des actions prétendument réalisées en leur nom.

L'histoire se répète. Ce sont les canons des envahisseurs et les bottes des occupants étrangers qui ont installé en Haïti les dictatures que ce pays a subies durant ce siècle, et qui ont formé et appuyé ceux qui se conduisent aujourd'hui encore en véritables tyrans à l'égard de leur peuple. Comment pourrions-nous leur faire confiance pour promouvoir la démocratie à l'avenir?

Cuba a toujours soutenu et encouragé les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel en Haïti avec le retour inconditionnel et sans restriction du Président Aristide, et il a rejeté les tentatives de recourir à l'intervention étrangère comme moyen de résoudre la crise. En temps voulu, Cuba a dénoncé la décision du Conseil de sécurité de suivre l'exemple de non-respect de la Charte donné par certains de ses membres et de s'associer à leurs visées interventionnistes. Maintenant que nous nous trouvons devant un fait accompli, nous ne pouvons que réaffirmer la position de notre gouvernement : ceux qui applaudissent l'invasion aujourd'hui pourraient en devenir les victimes demain.

Il est clair qu'un élément essentiel de cette tragédie est la manipulation dont ont fait l'objet les Nations Unies, une organisation créée sur le principe de l'égalité de ses Membres en matière de souveraineté.

Cuba réaffirme son ferme rejet des tentatives visant à prendre des décisions unilatérales sur des questions vitales pour tous les peuples, ainsi que de l'abus fait du privilège anachronique du veto, accordé en vertu de la Charte au groupe d'États membres permanents du Conseil de sécurité.

Il est urgent d'assurer que la démocratie prévaut dans les relations internationales et au sein des Nations Unies. Nous devons garantir le respect de la Charte et mettre fin à sa violation systématique par les plus puissants.

À la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est impératif que l'Organisation se démocratise sans délai. Le moment est venu pour cette institution de cesser de satisfaire les intérêts d'un groupe de grandes puissances.

M. Mishra (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

Comme le sait le Président de l'Assemblée, cet éminent fils du continent africain dont l'élection est un honneur pour nous tous, le souvenir de la Somalie est encore présent dans les mémoires. La tragédie de la famine dans ce pays frère se poursuit, même si les journaux télévisés ne montrent plus les images d'horreur qui ont servi de prélude à ce que l'on a appelé l'invasion humanitaire sous l'égide de l'Organisation.

En dépit des interventions militaires, Haïti et la Somalie continuent d'être pauvres. On ne remédie pas aux maux du tiers monde par l'occupation militaire. Celle-ci ne sert que des intérêts mesquins.

Dans les deux cas, qui sont devenus de dangereux précédents, le Conseil de sécurité a agi sous la pression d'une grande puissance, qui a monopolisé la mise en oeuvre des mesures sans que la majorité des États Membres puissent se prononcer. Dans les deux cas, des principes essentiels de cet organe, comme la neutralité et l'impartialité, ont été violés sous l'autorité présumée du Conseil de sécurité.

Ce sont des exemples de la façon illégitime dont le Conseil de sécurité sort de son domaine de compétence, en s'arrogeant le droit d'intervenir au nom de vagues arguments concernant la protection humanitaire ou en autorisant un ou plusieurs États à prendre unilatéralement des mesures coercitives, au titre du Chapitre VII de la Charte, dans le cadre d'opérations d'invasion, d'occupation ou d'ingérence.

Ce qui est en jeu, ce sont la souveraineté, l'autodétermination et l'indépendance politique de nombreux pays, et en particulier — mais pas exclusivement — de pays du tiers monde.

Aux dépens des différents peuples et de leurs souffrances, on prétend donner au Conseil de sécurité carte blanche et un rôle prépondérant à propos de questions ne relevant pas de son mandat, le tout assorti de prérogatives qui ne sont pas prévues par l'Organisation.

Il est certain que le fonctionnement particulier du Conseil de sécurité mérite d'être examiné attentivement, et que cet organe doit devenir démocratique, avec une augmentation du nombre de ses membres et une meilleure représentation des pays du tiers monde. Les petits pays

pauvres ont à juste titre le droit de réclamer d'être présents au sein de cet organe et d'exiger qu'il suive des procédures équitables et transparentes dans ses travaux. L'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie non développée doivent avoir des membres permanents au Conseil. Le Conseil ne doit pas être réservé aux grandes puissances économiques associées à l'Occident.

Le Conseil de sécurité ne peut s'arroger des prérogatives qui ne lui ont pas été conférées, ni prétendre outrepasser l'autorité de l'Organisation qui l'a créé et à laquelle il doit rendre des comptes. L'Assemblée générale doit, comme il lui incombe, exercer un contrôle sur les activités du Conseil et exiger qu'il respecte la Charte.

Dans d'autres domaines d'activité de l'Organisation, il conviendrait aussi de mieux défendre les intérêts du monde en développement. Les problèmes cruciaux des peuples sous-développés ne peuvent ni ne doivent se résoudre au moyen d'invasions ou d'opérations militaires prétendument humanitaires. Pas plus qu'ils ne peuvent être réglés par des programmes d'aide d'urgence destinés à atténuer les conséquences les plus graves du sous-développement structurel.

Si la communauté internationale et l'ONU — c'est-à-dire l'organisation la plus représentative — n'adoptent pas à temps les mesures et les programmes indispensables pour assurer le développement du tiers monde, nous parlerons bientôt ici des causes et des conséquences de l'arrivée du sous-développement dans le premier monde.

La préoccupation croissante que suscitent dans les pays industrialisés les questions de migrations est révélatrice. Les délibérations de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui vient récemment de conclure ses travaux, le confirment.

Il est manifeste que les concepts de coopération imposés par le Nord dominent, avec leurs slogans publicitaires dépourvus de contenu réel pour résoudre les problèmes de la pauvreté, et qu'ils tendent à porter atteinte au droit au développement que revendiquent les peuples. Bien que des notions comme le développement durable, le progrès humain, le progrès humain durable peuvent effectivement représenter des idéaux défendables sur le plan théorique, dans la pratique, ces expressions sont utilisées pour éroder les engagements auxquels on s'est efforcé de parvenir au cours des années pour rendre viables, sur des bases justes et démocratiques, la coopération internationale pour le développement.

On impose ainsi des conditions inacceptables, on s'ingère dans la politique intérieure des États ou on prétend fixer les priorités stratégiques du développement de pays qui, s'ils sont pauvres, n'en sont pas moins souverains et indépendants. Ce faisant, on nuit au droit au développement proclamé par l'Organisation, car il est subordonné aux intérêts de grandes puissances économiques transnationales, qui continuent en fin de compte à dicter les règles et les pratiques des relations économiques internationales.

Il ne faut pas permettre à l'Agenda pour le développement des Nations Unies de se substituer à la Stratégie internationale du développement et aux autres instruments importants qui sont le fruit des efforts que des pays en développement ont consentis pour défendre leurs intérêts et qui ont exigé de leur part beaucoup de souplesse et un solide esprit de compromis.

Il ne faut pas non plus continuer de permettre à l'Organisation des Nations Unies d'imposer les modèles économiques néo-libéraux qui engendrent le retard et la misère de plusieurs millions de personnes, tandis qu'ils favorisent une croissance économique conjoncturelle dont ne profitent que les minorités élitistes des pays du tiers monde et leurs partenaires du Nord opulent.

Selon Cuba, il convient de s'orienter vers la croissance économique intégrale, qui permet de répondre équitablement aux besoins sociaux pressants. Il est indispensable de restructurer les relations économiques internationales sur la base d'une coopération effective, juste, égalitaire et non discriminatoire à l'égard des pays du Sud.

La pauvreté n'est pas une fatalité et encore moins un droit de l'homme, comme persistent à essayer de le faire croire les pays riches. Tant que le respect universel des droits de l'homme sera manipulé par une poignée de sociétés opulentes, les démunis du Sud continueront de jouer le rôle d'accusés tandis que les nantis du Nord seront à la fois juges et parties.

Les tentatives d'imposer comme dogmes universels des systèmes de gouvernement conçus par les privilégiés du premier monde, sans prendre en considération les différentes réalités socio-économiques, historiques et culturelles du tiers monde, sont inacceptables et vouées à l'échec.

Il faut aussi mettre fin à l'hypocrisie.

Il est impardonnable que nous restions passifs devant la tragédie que connaît l'humanité tandis que nous concentrons nos efforts sur des préoccupations élitistes. Autour de

nous, la guerre, la xénophobie, le néo-fascisme et le racisme prolifèrent; les formes perfides de dégradation de la femme et de l'enfant s'accroissent; le chômage est en hausse; l'environnement se détériore; et la culture de populations et de nationalités entières est foulée aux pieds. Des millions d'êtres humains vivent dans la pauvreté, souffrent de la faim, n'ont pas accès aux services médicaux essentiels ni à l'éducation, et l'ONU fait peu, réellement peu, pour traiter ces violations manifestes des droits de l'homme.

Les pays qui, en toute équité et justice, luttent aujourd'hui pour leur développement oeuvrent en faveur des droits de l'homme de leurs peuples; les pays qui empêchent notre développement violent les droits de l'homme de nos populations.

L'Association des États des Caraïbes a été récemment formée pour répondre à la mondialisation de l'économie internationale et pour renforcer la coopération entre États, pays et territoires de cette partie du monde. Nous, peuples de la mer des Caraïbes, sommes conscients que seule la concertation d'intérêts la plus étroite possible pourra rendre nos marchés concurrentiels. Cette nouvelle organisation, dont la création a été motivée par des impératifs qu'il faut traiter d'urgence, contribue, avec les sommets ibéro-américains, à faire avancer l'indispensable intégration économique, ainsi que l'analyse conjointe de stratégies communes dans un cadre qui nous rapproche du fait de notre histoire et la culture.

En tant que partie intégrante de cette communauté des nations d'Amérique latine et des Caraïbes, Cuba a décidé de ratifier, en temps opportun, le Traité de Tlatelolco sur la non-prolifération des armes nucléaires dans notre région.

Comme on le sait, des navires de guerre dotés de vecteurs et d'armes nucléaires mouillent dans la partie de notre territoire illégalement occupé par les États-Unis et dans l'île voisine de Porto Rico. Sans renoncer à notre exigence de retrait de ces navires, nous souscrivons aux nobles objectifs de cet accord en témoignage de notre volonté de nous intégrer à la communauté d'Amérique latine et des Caraïbes, en guise de geste à l'égard de nos frères de la région, car nous souhaitons sincèrement élargir nos mécanismes de concertation et de dialogue.

Aux sommets ibéro-américains tenus depuis 1991, les peuples latins du sud du Rio Bravo ont pris l'initiative de se réunir pour discuter de questions d'intérêt commun. Entre-temps, un autre sommet a été convoqué, qui se tiendra rien moins qu'à Miami. Tous les gouvernements d'Amérique y ont été invités, à l'exception du pays que je représente. On dit que ce sommet traitera de trois thèmes principaux : le libre-échange, la sécurité collective et la promotion de programmes visant à atténuer l'extrême pauvreté.

Il faudra donc juger laquelle des deux Amériques sera favorisée par cette réunion de Miami. Si cette réunion débouchait sur des résultats pour les pays latino-américains, Cuba saluerait franchement et sincèrement sa tenue, malgré sa non-participation à cet événement. Il pourrait s'agir d'une excellente occasion pour exiger de notre voisin du Nord un traitement équitable dans les relations commerciales et financières et dans le transfert de techniques, et pour lui demander qu'il s'acquitte de ses devoirs en matière de coopération internationale. Il reste à voir comment un gouvernement qui annule les programmes limités d'aide à la région pourra fournir des crédits pour pallier la misère des pays réunis.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet de ma patrie. Par deux fois consécutives, cette instance a demandé, à une majorité écrasante, que soit mis fin au blocus économique, commercial et financier que le Gouvernement des États-Unis impose à mon pays et par deux fois, les États-Unis ont opposé le silence à la demande de l'Assemblée.

Il ne s'agit pas, comme certains voudraient qu'il en soit ainsi, d'une victoire de la nation qui fait l'objet d'un blocus et d'une défaite de la nation qui impose le blocus. Ceux qui ont voté pour mettre fin à ce siège irrationnel ne sont pas seulement nos amis et les gouvernements qui appuient notre politique à 100 %. Cela s'explique simplement par le fait que la large majorité des pays du monde se trouve devant un fait sans justification juridique, sans précepte moral ni fondement éthique, qui porte atteinte non seulement à la souveraineté de Cuba, mais également aux principes les plus élémentaires de la coexistence internationale. Il s'agit d'une politique qui ne peut être que rejetée par tous les pays qui défendent la primauté du droit et le respect mutuel dans les relations entre États.

Dans ce monde complexe et troublé qui se veut pluraliste, libre et démocratique, les États-Unis cherchent à nier à mon pays, Cuba, la place qui lui revient en tant que nation souveraine. Il semble qu'une tradition de deux siècles ne compte pas et, pis, que la guerre froide sévira à jamais dans cette petite parcelle de terre ensoleillée, pour la seule raison qu'elle aurait commis le «péché» de vouloir être libre et véritablement indépendante à 90 milles du pays le plus puissant de la planète.

Ma patrie a été soumise à des épreuves que nul autre pays a subies. Avec la disparition du socialisme en Europe, nous nous sommes retrouvés, du jour au lendemain, sans marchés, sans sources de matières premières et sans financement. L'ébranlement du processus mis en oeuvre pour que nous puissions surmonter les difficultés internes et réformer les structures économiques et administratives conçues lors d'une étape de notre démarche socialiste a été, en outre aggravé par le renforcement d'une politique d'isolement et d'asphyxie que notre peuple supporte avec stoïcisme depuis des années.

Malgré cette combinaison dangereuse d'éléments et de pronostics d'effondrement cubain qui ne cessent d'avoir cours depuis 1980, mon pays ne s'est pas écroulé et ne s'écroulera pas. Nous avons survécu à toutes les stratégies, allant de celle consistant à fomenter de l'extérieur des actes terroristes et subversifs jusqu'à celle consistant à exercer des pressions dans de multiples directions en vue de renforcer le blocus qui, comme je l'ai déjà dit, a été rejeté par l'Assemblée pendant deux années consécutives.

Il n'en reste pas moins que mon peuple continue de connaître une situation dure et complexe et qu'il convient de faire remarquer dans cette instance mondiale qu'il y fait face avec le patriotisme et la dignité qui caractérisent notre nation. Mon peuple réclame que justice soit faite et qu'il soit mis fin aux hostilités si cruelles dont il est victime depuis si longtemps.

La lutte inégale que nous sommes obligés de mener depuis tant d'années n'a pas entamé notre vocation de paix. Cuba reste convaincue que des solutions négociées doivent être trouvées à ses différends avec tout pays quel qu'il soit sur la base de l'égalité souveraine et, à la seule condition du respect mutuel. Cette organisation dispose de nombreuses preuves de notre position. Nous sommes un peuple réfléchi et capable de faire preuve de souplesse, civilisé et fidèle aux accords conclus sur la base de l'égalité et de la souveraineté.

Récemment, une série de réunions bilatérales ont été tenues à New York qui ont permis la mise au point de solutions partielles au différend de longue date entre Cuba et les États-Unis. L'atmosphère de respect et de sérieux qui a marqué ces négociations et la volonté de trouver des solutions manifestée par les deux parties ont rendu possible la conclusion d'un accord acceptable pour chacune d'elles qui, s'il était respecté intégralement, jetterait les bases de la normalisation des relations migratoires entre nos deux pays.

Nous souhaitons la paix avec tous nos voisins : la paix dans la dignité. Dans le cadre de négociations, nous ne remettrons jamais en cause la souveraineté, l'indépendance et le socialisme que nous avons choisis librement tout comme nous n'exigerons jamais de concessions de cet ordre de la part d'aucun autre pays.

Chaque jour nous nous ouvrons davantage au monde sans imposer de conditions aux autres et sans que les autres nous imposent des conditions. Une grande puissance nous impose un blocus et l'impose aussi à sa propre population et aux enfants de mon peuple qui vivent sur son territoire, les empêchant d'aider ou de rencontrer les membres de leur famille. Une telle cruauté n'a pas son pareil dans l'histoire de la violation massive des droits de l'homme.

Nous n'implorons rien, car notre héros national José Martí, dont nous commémorerons l'année prochaine le centenaire de la mort dans sa lutte pour une indépendance véritable, nous a enseigné que «la lâcheté et l'indifférence ne peuvent jamais constituer les lois de l'humanité». Et, conformément au mandat qu'il nous a légué :

> «au monde nous demandons, certains de la réponse, si le sacrifice d'un peuple généreux qui s'immole pour s'ouvrir à lui ne recueillera qu'indifférence et rejet auprès de l'humanité pour laquelle il se sacrifie.»

Le Président *(interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gabon, S. E. M. Jean Ping.

M. Ping (Gabon) : Permettez-moi de commencer par adresser au Président, au nom de la délégation gabonaise et en mon nom propre, nos chaleureuses et fraternelles félicitations pour sa brillante élection à la présidence de cette auguste assemblée. Sa grande expérience des relations internationales, alliée à ses éminentes qualités intellectuelles et morales, constitue pour nous le gage que sa présidence imprimera une dynamique nouvelle au fonctionnement de l'Assemblée générale.

À son prédécesseur, S. E. M. Samuel Rudolph Insanally, du Guyana, nous exprimons notre satisfaction pour son action déterminante dans le déroulement des travaux de la quarante-huitième session.

Je tiens également a renouveler notre appréciation et nos encouragements à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, dont la compétence, la rigueur et l'efficacité au service de l'Organisation ne sont plus à démontrer.

La fin de l'antagonisme Est-Ouest avait laissé présager des horizons de paix insoupçonnés et des lendemains

radieux. Mais très vite, la montée des extrémismes de tous genres a radicalement changé cette vision de l'avenir. Si bien qu'aujourd'hui, la communauté internationale est partagée entre l'espoir de règlement de conflits très anciens et l'inquiétude quant à la persistance de conflits actuels, en même temps que celle de voir surgir, ici ou là, des guerres civiles nées de tensions ethniques ou religieuses.

Bien que les risques d'universalisation liés directement ou indirectement à la guerre froide se soient estompés, il n'en demeure pas moins vrai que les conflits armés continuent à semer la mort et la désolation.

Le règlement du conflit cambodgien, la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient, l'évolution favorable du conflit qui oppose Israël à ses voisins, le règlement du conflit frontalier tchado-libyen, mais surtout l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, pour ne citer que ces cas d'espèce, constituent, pour nous, de justes motifs de satisfaction.

Le Gabon, qui suit avec la plus grande attention les développements positifs actuels de la situation au Moyen-Orient, encourage les parties concernées à préserver les acquis et à poursuivre le processus de paix engagé jusqu'à l'application intégrale des accords conclus.

De même, pour le Cambodge, nous lançons un appel à toutes les parties prenantes pour qu'elles oeuvrent à la consolidation de l'unité nationale et des institutions démocratiques.

Enfin, pour la première fois depuis plusieurs décennies, l'apartheid ne figure plus à l'ordre du jour de nos travaux. Cet événement historique résulte tout d'abord des sacrifices du peuple sud-africain lui-même, ensuite des efforts de la communauté internationale dans son ensemble. Aussi le Gabon salue-t-il le retour, dans le concert des nations libres, d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Le règlement de ces conflits, nous le devons surtout à notre organisation mondiale, qui, débarrassée des pesanteurs de la guerre froide, semble avoir retrouvé le dynamisme que lui avait insufflé la Charte de San Francisco.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Dans cet ordre d'idées, la fin du conflit frontalier qui aura opposé des années durant le Tchad à la Libye vient illustrer de manière exemplaire le bien-fondé du mode de règlement pacifique des différends, les protagonistes s'étant conformés, en tous points, au jugement de la Cour internationale de Justice.

Ma satisfaction est d'autant plus légitime que le Président Omar Bongo assurait la présidence du Comité ad hoc mis en place en 1977 par le quatorzième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue du règlement politique de ce conflit. Puisse cet exemple inspirer bien des États en conflit, qui, ainsi, se conformeraient à l'esprit de la Charte de notre organisation.

Nonobstant ces raisons d'espérer, il existe bien en Afrique et en Europe orientale de réels motifs d'inquiétude pour la paix et la stabilité dans le monde. En effet, s'agissant de l'Afrique, par-delà les diagnostics partiels et contradictoires, force est de reconnaître que la paix et la sécurité de notre continent sont gravement menacées par des guerres civiles et des conflits interethniques.

En Somalie, aucun événement, aucune initiative, ne permet d'envisager l'avenir immédiat avec optimisme. Bien au contraire, l'acharnement des belligérants est en passe de provoquer le découragement de la communauté internationale et l'enlisement du conflit. C'est pourquoi le Gouvernement gabonais invite instamment les différentes factions à accélérer le processus de réconciliation nationale sur la base des Accords d'Addis-Abeba.

Au Libéria, le conflit qui déchire ce pays depuis tant d'années se poursuit inexorablement, rendant illusoires les espoirs de paix enregistrés par les accords signés à Cotonou en juillet 1993 sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous osons espérer que le récent accord d'Akossombo, au Ghana, le onzième du genre, aboutira au règlement durable du conflit.

L'évocation de ces zones d'affrontements m'amène à rendre hommage, au nom de mon pays, au Gouvernement angolais pour sa volonté de poursuivre la négociation. Le Gabon encourage ainsi les efforts visant au rétablissement de la paix en Angola, conformément aux accords de paix conclus à ce jour et aux résolutions 864 (1993) et 932 (1994) adoptées par le Conseil de sécurité. À cet égard, nous lançons un appel à l'UNITA afin qu'elle saisisse l'occasion qu'offrent les pourparlers de Lusaka pour qu'un terme soit mis à cette guerre qui endeuille l'Angola depuis près de 20 ans.

En ce qui concerne le Rwanda, c'est le lieu de renouveler l'appel lancé par le Gouvernement gabonais pour que toutes les filles et tous les fils de ce pays, dans la tolérance, la concorde et la paix retrouvées, se mettent enfin à regar-

der dans la même direction : celle de la reconstruction de leur pays tant meurtri et dévasté. Dans ce contexte, le Gabon n'a pas manqué d'exprimer son appui aux actions humanitaires entreprises par l'ONU à travers la MINUAR, par la France dans son opération Turquoise, ainsi que par diverses organisations non gouvernementales. De même, mon pays a demandé une participation plus effective et continue de l'OUA et des Nations Unies au processus de paix visant à mettre un terme à cette tragédie.

Après avoir salué les heureuses initiatives prises par les organisations non gouvernementales et des citoyens gabonais, pour soulager les souffrances du peuple frère rwandais, notre gouvernement a décidé à cet effet : premièrement, de souscrire une contribution volontaire entièrement libérée au Fonds spécial des Nations Unies pour le Rwanda; deuxièmement, d'apporter aux populations sinistrées une aide en nature constituée essentiellement de produits alimentaires, de vêtements et de médicaments, que le Gouvernement s'est engagé à acheminer jusqu'à Kigali par ses propres moyens, le pont aérien ainsi envisagé ayant été amorcé le 18 septembre 1994 par la remise au Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Rwanda de la première partie de cette aide; et troisièmement, d'accueillir éventuellement les orphelins rwandais en concertation avec les organisations internationales telles l'UNICEF et le HCR.

S'agissant de l'Europe orientale, des horreurs persistent en Bosnie-Herzégovine, et le récent échec du référendum n'est pas de nature à permettre un règlement rapide d'un conflit qui n'a que trop duré. Ici, comme ailleurs, le Gabon lance un appel en direction des parties au conflit pour que la paix s'instaure dans cette partie du monde.

Ce sont là des drames qui ont mis à très rude épreuve notre organisation. En tout état de cause, malgré les incertitudes de l'après-guerre froide, l'Organisation des Nations Unies reste un lieu privilégié pour faire naître et progresser l'élan collectif dans la recherche de la paix. Pour ce faire, la volonté de mener des actions préventives doit se substituer à l'attitude passive que la quasi-totalité des acteurs de la vie internationale ont tendance à adopter. À cet égard, l'Agenda pour la paix trace les contours des actions à entreprendre pour conjurer, le plus précocement possible, les situations susceptibles d'engendrer des conflits, notamment dans le cadre de la diplomatie préventive.

Pour sa part, notre continent n'est pas resté inactif dans ce domaine. En effet, la création au niveau de l'Organisation de l'unité africaine d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits participe de cette préoccupation majeure. C'est dans ce même esprit que les États de l'Afrique centrale ont mis en place un mécanisme permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale, avec pour vocation la promotion des mesures de confiance entre les États membres, conformément aux principes de la Charte.

L'adoption d'un pacte de non-agression lors de la réunion de Libreville en septembre 1993, dont la cérémonie de signature vient de se dérouler à Yaoundé au Cameroun, est la manifestation éloquente de l'attachement de nos États respectifs aux valeurs de paix et de solidarité. Mais pour être plus opérationnel et participer activement à la décentralisation des opérations de maintien de la paix, ce mécanisme s'enrichirait avantageusement de l'assistance logistique et technique des Nations Unies.

Pour tenir compte du nouveau paysage politique international tel que décrit, les évolutions souhaitées doivent être multidimensionnelles, en ce sens qu'elles doivent se rapporter non seulement à la structure de l'ONU, mais également à ses activités. Il me plaît d'ailleurs de constater que diverses initiatives ont été prises à cette fin. Il en est ainsi de la vaste opération de restructuration des principaux organes entamée il y a deux ans. Celle-ci s'est traduite, notamment, par l'amorce d'un débat sur la réforme du Conseil de sécurité aux fins de son élargissement et d'une représentation équitable des États Membres en son sein. Le Gabon est favorable à cette réforme.

L'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la sécurité et la paix internationales ne se limitent plus aux simples considérations politiques et militaires. Elles englobent également des domaines aussi variés que l'économie, le social, l'humanitaire et l'environnement. Le moment nous semble venu pour que cette vision conforme à la Charte se traduise dans les faits. Certes, depuis la création de l'ONU l'humanité a connu des progrès importants sur les plans économique, scientifique et technique. Mais, en dépit de ces pas en avant appréciables, certaines parties du monde continuent de vivre dans la misère et le dénuement total.

Pour ce qui est de l'Afrique, les Nations Unies ont successivement mis en place deux programmes : le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, et le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, tous deux ayant pour objectif de contribuer à la croissance économique soutenue de ce continent.

Alors que les États africains se sont acquittés des obligations qui leur incombaient aux termes de ces programmes, force est de constater que les pays industrialisés, pour leur part, n'ont pas respecté leurs engagements. Il est aussi déplorable que le Sommet de Rio sur l'environnement et le développement, qui avait fait naître un nouvel espoir et intégré pour la première fois le concept de développement durable, souffre d'un manque notoire de soutien au niveau international. C'est ainsi que les financements requis pour l'application du programme Action 21 ne répondent pas à nos attentes.

Face à cette situation, l'Agenda pour le développement proposé par le Secrétaire général devrait combler ces lacunes, dès lors que la communauté internationale prendra en compte l'interdépendance croissante de nos intérêts. Je voudrais, à ce stade, réaffirmer l'engagement du Gabon envers les grands principes contenus dans cet agenda, à savoir : la paix, fondement du développement; l'économie, moteur du progrès; l'environnement, base de la durabilité; la justice sociale, pilier de la société; la démocratie, modèle de fonctionnement. Mais au-delà de ces principes, il convient d'étudier les voies et moyens de la mise en oeuvre de cet Agenda pour le développement, tout en tenant rigoureusement compte des préoccupations majeures du continent africain.

En tout état de cause, pour les pays du Sud, le succès des mécanismes de coopération existants ou à venir dépendra de la place que ceux-ci réserveront aux activités de développement et à la réduction des inégalités. À cet égard, la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC) qui viendra se substituer, à partir de janvier 1995, à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), devra répondre aux besoins découlant des différences de niveaux de développement entre pays riches et pays moins nantis.

Après 30 années d'indépendance, le constat que nous faisons est que les États africains ne disposent pas toujours des moyens susceptibles de donner satisfaction aux préoccupations d'ordre sanitaire, éducationnel et culturel de leurs populations. Ainsi, nombreux sont les facteurs qui contribuent à maintenir nos pays dans cette spirale du sous-développement. D'abord, parce que nos pays, producteurs de matières premières, ne peuvent ni les transformer, ni en maîtriser les prix. Il s'ensuit une forte détérioration des termes de l'échange, du fait de la non-indexation des prix des produits de base sur ceux des produits finis. Ensuite, parce que la dette extérieure des pays africains et son service constituent une lourde entrave à leur développement, comme en témoigne le rapport dette/exportations des biens et services pour l'ensemble de l'Afrique. Le Gabon, qui n'échappe naturellement pas à cette situation, est engagé depuis de nombreuses années dans des programmes d'ajustements structurels. Mais ces programmes n'ont pas toujours produit les résultats escomptés, d'autant que notre économie se caractérise, entre autres, par une dépendance excessive vis-à-vis de l'extérieur et un endettement public et privé croissant.

C'est dans ce contexte qu'intervint, le 12 janvier 1994, au niveau des États africains de la zone franc, la dévaluation traduite par le changement de parité de leur monnaie de 50 % par rapport au franc français. Si, lors de la dévaluation, tous les pays africains de la zone franc ont subi un traitement unique, aujourd'hui des discriminations ont été opérées entre ces mêmes États. Le Gabon demeure ainsi le seul pays à revenu intermédiaire, ne pouvant de ce fait accéder aux guichets des prêts à des conditions souples sous prétexte que son PNB par tête d'habitant serait élevé.

Certes, la dévaluation pourrait comporter des aspects positifs, parmi lesquels une relance des investissements, une meilleure compétitivité des exportations, une revitalisation du secteur agricole, une réduction des importations. Mais nous estimons nécessaire et urgente l'assistance à la mise en place de nouveaux mécanismes permettant d'aider les catégories les plus démunies et les plus vulnérables.

La communauté de destins et la solidarité internationale doivent inciter à transcender nos différences pour ne privilégier que la satisfaction des besoins de l'homme, ce en vue de son mieux-être. L'interdépendance qui en découle commande que les pays industrialisés, grâce à leur maîtrise technologique et leurs ressources financières, soutiennent les efforts des plus faibles et des moins nantis dans leur participation à la mise en place de cette nouvelle économie globale.

Les États sont, de nos jours, confrontés à des fléaux transfrontaliers qu'individuellement ils sont incapables d'endiguer. Il en est ainsi du phénomène des flux croissants de réfugiés et d'immigrés clandestins, du trafic illicite des drogues, du paludisme et de la pandémie du sida. S'attaquer aux racines de ces maux requiert une action internationale concertée et coordonnée.

Il plaît à tout le monde aujourd'hui de souligner l'importance de la trilogie «démocratie, développement, droits de l'homme». À cet égard, et concernant plus particulièrement la démocratie, le Gabon, qui a été parmi les tout premiers pays africains à renouer avec le pluralisme politique, s'efforce depuis quelques années de mettre en

place de nouvelles institutions adaptées au jeu démocratique et de favoriser l'émergence d'un véritable État de droit. Mais pour y parvenir, nous sommes conscients qu'il faut donner du temps au temps.

C'est dans ce cadre que se sont déroulées tout récemment, en présence d'observateurs internationaux, des négociations entre les représentants de l'opposition et ceux de l'exécutif en vue de rechercher ensemble les voies et moyens pour instaurer une démocratie consensuelle, seule garante de la paix et de la cohésion sociale.

Il est incontestable que les pères fondateurs de notre organisation ont voulu par-dessus tout que celle-ci apporte des réponses positives aux questions que les peuples se posent sur la manière la moins mauvaise d'organiser la vie internationale. L'énoncé des buts et principes parmi les toutes premières dispositions de la Charte en témoigne éloquemment. Dès lors, il appartient au système des Nations Unies et aux États Membres d'oeuvrer de manière que chacune des sessions de l'Assemblée générale constitue un pas décisif en direction de ces buts et principes qui nous sont si chers. Je souhaite qu'il en soit ainsi de cette quarante-neuvième session.

Le Président : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, S. E. M. Kalonzo Musyoka.

M. Musyoka (Kenya) *(interprétation de l'anglais)* : Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux représentants qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Votre élection à ce poste élevé démontre la confiance que placent en vous les États Membres ainsi que le respect qu'ils ressentent pour votre beau pays, la Côte d'Ivoire. Nous sommes certains que, sous votre sage direction, nos délibérations au cours de la présente session atteindront les résultats souhaités.

Je tiens aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, qui a mené à bien les travaux de la quarante-huitième session. Pendant sa présidence, l'Ambassadeur Insanally a lancé plusieurs initiatives en vue de renforcer l'Assemblée générale et d'améliorer ses relations avec les autres organes des Nations Unies. Nous le remercions de sa direction dynamique et perspicace.

Je voudrais également adresser mes félicitations au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière clairvoyante dont il gère inlassablement les affaires de l'Organisation.

Le dividende de la paix attendu après la fin de la guerre froide, il y a quatre ans, reste encore à toucher. Le monde, par contre, fait face à une escalade de nouveaux conflits et, dans certains cas, à l'intensification d'anciens conflits. La disparition de la grande rivalité idéologique entre l'Est et l'Ouest a permis aux Nations Unies de jouer de manière plus constructive leur rôle essentiel en vue de faciliter le règlement des conflits et de maintenir la paix et la sécurité internationales. La situation internationale qui se dessine apporte toutefois avec elle de nouveaux défis que la communauté internationale devra relever avec dynamisme et dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Le Kenya appuie les efforts en cours qui visent à apporter aux Nations Unies des réformes qui leur permettraient de s'adapter aux nouveaux défis, et il espère que ces efforts s'intensifieront au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons des progrès déjà accomplis dans la réforme des secteurs économique et social de l'Organisation ainsi que dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Davantage reste cependant à accomplir, notamment dans le contexte du nouvel Agenda pour le développement. En outre, il reste encore beaucoup à faire du point de vue des réformes à apporter au Conseil de sécurité pour en renforcer l'efficacité, la transparence et les relations avec l'Assemblée générale et les États Membres. Le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé de la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité a pu mettre largement en évidence certains domaines où le Conseil de sécurité a besoin de réformes. Nous avons l'espoir que le Groupe de travail parviendra au consensus sur ce travail essentiel avant le cinquantième anniversaire des Nations Unies.

Le rôle du Conseil de sécurité est devenu critique dans cette nouvelle ère. Le Kenya est conscient des responsabilités particulières confiées aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les apprécie. Cependant, les circonstances qui ont mené à la création de la composition actuelle de cet organe ont changé. Il est donc capital que la composition du Conseil reflète ces changements et incorpore les intérêts régionaux afin d'obtenir une répartition plus équilibrée des sièges.

Les Nations Unies participent actuellement à un nombre sans précédent d'opérations de maintien de la paix. Cela souligne nettement la confiance croissante de la com-

munauté internationale dans le rôle de l'Organisation. Au cours de la quarante-septième session, l'Assemblée a adopté l'Agenda pour la paix, qui mettait l'accent sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix. Les volets les plus gratifiants de cette triple stratégie sont les deux premiers, à savoir la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix. Cela est particulièrement vrai si nous tenons compte du fait qu'une mobilisation en vue d'un rétablissement de la paix se fait généralement très lentement. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les Nations Unies devraient investir davantage dans la diplomatie préventive et le développement afin d'éviter des catastrophes humaines comme celles dont nous avons été récemment témoins dans de nombreuses parties du monde, notamment en Afrique.

Nous nous félicitons de la victoire de la démocratie et du démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud. Le Kenya félicite chaleureusement le Président Nelson Mandela, son gouvernement et le peuple d'Afrique du Sud pour leur transition paisible vers une nouvelle Afrique du Sud démocratique et multiraciale. Mon gouvernement est également très satisfait de la résolution pacifique du différend territorial entre le Tchad et la Libye. L'évolution positive de la situation au Mozambique et au Burundi, dans le sens d'un règlement pacifique des conflits de longue date, est également louable. Un règlement complet du conflit du Moyen-Orient suit régulièrement son cours à présent, grâce à l'application de l'accord entre Israël et la Palestine et à l'accord de paix récemment conclu entre la Jordanie et Israël. Nous félicitons toutes les parties et les encourageons à élargir et intensifier les processus de paix.

La paix et la sécurité internationales ne peuvent s'épanouir que si la paix et la sécurité existent dans chaque pays. La responsabilité fondamentale d'assurer la paix et la stabilité revient à chaque pays. La Charte des Nations Unies met clairement l'accent sur cette responsabilité au titre des principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Avec la récente réapparition de problèmes découlant de l'ethnicité et du nationalisme, un effort soutenu est nécessaire sur le plan national pour rallier un consensus national. Tous les pays doivent édifier leurs démocraties en tenant compte de leur situation, de leur expérience, de leurs traditions et de leurs aspirations nationales, mais aussi des valeurs et des normes universelles de la démocratie, du bon gouvernement et des droits de l'homme.

La communauté internationale a aussi un rôle important à jouer dans l'appui à apporter aux efforts faits au plan régional en vue du renforcement des processus démocratiques, du développement durable, de la paix et de la sécurité. Très souvent, les conflits internationaux sont attisés par la lutte que suscite le partage de maigres ressources et de charges publiques en l'absence d'une base économique étendue qui permettrait d'absorber les intérêts concurrents. Les besoins en matière de développement doivent donc être abordés dans une perspective plus large. L'appui que la communauté internationale apporte au renforcement du potentiel des institutions et au développement des ressources humaines est essentiel au développement durable, à la paix et à la sécurité.

L'année dernière, la communauté internationale a été témoin de l'intensification de certains conflits qui durent de longue date. Les événements survenus au Rwanda, en Somalie, en Bosnie-Herzégovine, au Soudan et au Libéria montrent clairement qu'il n'y a pas de substitut à un règlement politique négocié entre les parties aux conflits. En même temps, la communauté internationale, en particulier l'ONU, devrait redoubler d'efforts pour aider les parties à trouver une solution durable à ces conflits.

À cet égard, les organismes régionaux doivent être renforcés, car on ne peut trop insister sur l'importance de leur rôle lorsqu'il s'agit d'appuyer le développement et de favoriser le règlement de conflits régionaux. L'escalade des conflits dans un pays a entraîné dans les pays voisins l'afflux de réfugiés et d'autres effets de débordement, y compris la propagation de la criminalité et des armes illégales. En conséquence, nous nous félicitons du projet de déclaration sur le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales ainsi que des dispositions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'adoption de cette déclaration pendant la session actuelle de l'Assemblée générale sera un jalon important sur la voie du renforcement du rôle des organismes régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous la responsabilité générale du Conseil de sécurité.

L'ampleur de la catastrophe humaine qui est survenue au Rwanda appelle l'adoption de mesures extraordinaires pour mobiliser le système des Nations Unies et la communauté internationale afin de mettre un terme aux souffrances du peuple rwandais et rétablir la normalité dans ce malheureux pays. La décision de réduire la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) à ce stade critique a contribué à laisser un vide. Il en est résulté la perte d'un million de personnes environ, et le déplacement d'environ 4 millions d'autres à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, que certaines ont fui pour devenir des réfugiés. À la suite de l'expérience au Rwanda, il convient d'apporter des

changements fondamentaux aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour faire en sorte qu'elles agissent de manière adéquate, opportune et efficace.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter les pays voisins qui ont accueilli un si grand nombre de réfugiés et qui ont offert leur appui logistique aux opérations humanitaires. Nous félicitons aussi les pays, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui ont apporté un appui humain déterminant. Nous sommes encouragés par le fait que le nouveau gouvernement se montre prêt à favoriser la réconciliation du peuple rwandais. Il faudra pour cela une intensification des mesures internationales en vue de rétablir la situation au Rwanda. Le Kenya, de son côté, a continué de coopérer en fournissant son aide humanitaire au Rwanda.

En ce qui concerne la Somalie, nous croyons fermement que la présence du personnel de maintien de la paix des Nations Unies est critique dans la recherche de la paix et de la sécurité dans le pays si l'on veut éviter la dégradation d'une situation qui est déjà inacceptable. Nous prenons note avec inquiétude du rapport du Secrétaire général sur le nombre accru d'actes de violence et d'attaques dont sont victimes les soldats des Nations Unies ainsi que sur l'incapacité des chefs des factions somaliennes de s'entendre sur une formule pour créer une autorité centrale intérimaire. Tout en saluant les efforts que fait la communauté internationale pour trouver un règlement au conflit somalien, nous nous inquiétons particulièrement de voir que les chefs des factions se refusent à saisir les occasions qu'offrent l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et l'Organisation de l'unité africaine, ainsi que les pays voisins, de mettre fin au conflit.

La Somalie est un pays frère avec lequel nous partageons une frontière de 800 kilomètres, des relations familiales et des affinités ethniques et culturelles. Le sérieux afflux de réfugiés somaliens au Kenya a eu un effet dévastateur sur les parties les plus fragiles de l'écologie du pays. Le fardeau que représentent les réfugiés pour mon pays est encore excessivement lourd, le nombre de ceux enregistrés étant d'environ 300 000. Le Kenya coopère étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin d'accélérer la réinstallation et le rapatriement volontaires des réfugiés. Les infrastructures physiques et sociales ont également souffert en raison d'une utilisation excessive.

Les mesures nationales adoptées en vue d'atténuer les effets négatifs de l'afflux de réfugiés dans la région frontalière sont gênées par l'ampleur du problème et par la rivalité qui existe dans la région en matière de sécurité, d'administration et de développement. À cet égard, tout en appréciant diverses formes d'assistance fournie par la communauté des donateurs internationaux, y compris les organisations non gouvernementales, pour contribuer à régler le problème, le Kenya lance un nouvel appel aux Nations Unies et à la communauté des donateurs pour qu'ils participent au financement de la reconstruction de l'infrastructure physique et sociale ainsi que de l'écosystème de la région.

La sécurité dans la région frontalière est une autre question qui préoccupe le Kenya. Notre peuple et notre personnel de sécurité ont été la cible de nombreux actes de banditisme commis par des gangs armés qui passent de la Somalie au Kenya. Pour cette raison, nous réitérons la demande que nous avons adressée au Secrétaire général de renforcer les patrouilles de l'ONUSOM du côté somalien de la frontière afin de compléter les efforts que fait le personnel kényan de sécurité de notre côté de la frontière. Nous croyons que les efforts communs de sécurité réduiront substantiellement le passage du côté kényan des bandes et des individus armés.

Le problème au Soudan a été une source de profonde inquiétude non seulement pour le Kenya et les pays voisins, mais aussi pour la communauté internationale. Malgré des négociations qui ont eu lieu quatre fois en un an, il est devenu apparent que les efforts régionaux de paix entrepris par les Présidents Yoweri Museveni, de l'Ouganda, Isaias Afewerki, d'Érythrée et Meles Zenawi, d'Éthiopie, sous la présidence du Président Daniel T. Arap Moi, du Kenya, dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, n'ont pas jusqu'ici réussi à aplanir les différends entre les parties au conflit. Nous lançons un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles fassent preuve de souplesse dans la recherche d'une solution juste et durable. La communauté internationale a un rôle important à jouer non seulement en termes d'aide humanitaire mais aussi en termes de règlement des divergences fondamentales qui existent entre les parties. À cet égard, le Kenya est grandement reconnaissant aux Gouvernements de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de beaucoup d'autres qui ont généreusement fourni matériel et aide financière pour favoriser ce processus.

Au sujet de la Bosnie-Herzégovine, il est inquiétant de constater que malgré de nombreuses tentatives de règlement négocié, aucune solution n'est encore en vue. Le Kenya demande instamment aux combattants d'opter pour un règlement négocié dans l'intérêt du peuple de Bosnie-Herzégovine.

Le Kenya est très impliqué dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies; il a apporté une contribution en personnel militaire et en forces de police civile à diverses opérations de maintien de la paix dans le monde entier. L'accroissement énorme du nombre et de la portée des opérations de maintien de la paix exige le renforcement de la capacité du Secrétariat des Nations Unies de s'occuper de ces opérations de grande envergure.

Tandis que le maintien de la paix continuera d'être une responsabilité vitale pour les Nations Unies, le financement adéquat de ces opérations, qui représente une tranche substantielle du budget de l'Organisation, est crucial pour leur réussite. À cet égard, nous demandons instamment aux États Membres de s'acquitter de leurs quotes-parts, intégralement et en temps opportun, pour permettre à l'Organisation de répondre efficacement aux défis énormes que sont les opérations de maintien de la paix.

Le système budgétaire des opérations de maintien de la paix nécessite également une amélioration. Bien que les opérations de maintien de la paix soient temporaires par nature, il est fastidieux d'avoir à approuver des budgets pour des périodes allant d'un à trois mois avec, en général, effet rétroactif. La pratique actuelle des budgets fragmentaires aggrave le problème des liquidités de l'ONU, ce qui provoque une asphyxie des opérations de l'Organisation. C'est pourquoi les pays fournisseurs de troupes continuent, au prix de lourds sacrifices, à subventionner les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Cette situation ne peut se prolonger, en particulier pour ce qui est des pays en développement.

Ma délégation est également préoccupée par le nombre croissant des morts et des blessés parmi les soldats du maintien de la paix des Nations Unies et d'autres personnels associés déployés par l'Organisation. À cet égard, les efforts actuels pour élaborer une convention sur la responsabilité des attaques lancées contre ces personnels et les mesures de nature à permettre que les responsables de ces attaques soient traduits en justice constituent une réaction positive de la communauté internationale à ce problème.

L'économie mondiale continue d'être marquée par d'importantes distorsions entre pays et régions, les pays industrialisés, la Chine et l'Asie du Sud-Est connaissant des taux de croissance économique plus ou moins élevés. La situation en Afrique, d'autre part, reste très préoccupante alors que l'économie de la région ne montre aucun signe de reprise. Le continent reste toujours très vulnérable aux politiques internationales adverses ainsi qu'aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les épidémies, étant donné le peu de moyens dont il dispose pour créer des institutions et des systèmes susceptibles de protéger les populations de ce type de calamités. Cette situation a été aggravée par la sécheresse persistante, l'endettement, la diminution des flux financiers, les bas tarifs des produits de base, ainsi que par l'introduction de réformes économiques nécessaires mais douloureuses et les incertitudes liées à d'importantes réformes politiques.

Mon pays et de nombreux autres pays africains ont, ces dernières années, entrepris des réformes fondamentales pour créer, entre autres, un environnement propice à encourager les investissements en tant qu'élément nécessaire à la croissance économique et au développement. C'est là une preuve évidente de la détermination des pays africains d'accélérer la reprise et la croissance de leurs économies. Cependant, la poursuite de ces efforts requiert une assistance internationale accrue afin de faciliter la réalisation rapide des objectifs du nouvel Agenda des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Alors que de nombreux pays en développement mettent en oeuvre d'importantes réformes structurelles et des politiques de libéralisation du commerce, nous espérons que les fructueuses négociations d'Uruguay et la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce permettront d'éliminer toutes les barrières commerciales et d'élargir les échanges internationaux.

Le fardeau toujours plus lourd de la dette supporté par les pays africains, et notamment par l'Afrique subsaharienne, continue d'être une entrave considérable à la croissance économique et au développement. Le problème de la dette en Afrique est aggravé par les taux de croissance économique extrêmement bas des économies du continent. Il est évident que les différentes mesures prises par la communauté internationale sur les plans bilatéral et multilatéral pour remédier à cette situation, aussi bienvenues soient-elles, n'ont permis d'obtenir que des résultats limités. Le Kenya pense qu'une solution durable du problème de la dette passe par une initiative audacieuse consistant à réduire de façon importante — voire à annuler — la dette bilatérale et multilatérale des pays à bas revenu, en particulier en Afrique.

L'«Agenda pour le développement» présenté par le Secrétaire général, en tant qu'instrument de promotion d'une action orientée vers la croissance économique et le développement parallèlement à l'«Agenda pour la paix», requiert l'attention toute particulière de l'Assemblée. L'essence même de cet instrument doit être de reconnaître que le développement est un droit de l'homme fondamental et que la paix et le développement sont étroitement liés et se complètent l'un l'autre. Le Kenya affirme, cependant, que

son développement incombe toujours en premier lieu à l'État, tout en reconnaissant l'importance du rôle complémentaire que peut jouer la communauté internationale.

Le Kenya souscrit pleinement à l'idée que le nouvel Agenda pour le développement devrait être centré sur les peuples. Tout en reconnaissant l'importance des besoins en matière de développement économique de façon générale, nous estimons que les programmes d'action doivent accorder une priorité appropriée à l'éducation, à la formation, à la santé et au bien-être des peuples. L'Agenda doit tenir compte du rôle fondamental des sciences et des techniques dans le développement socio-économique, notamment dans les pays en développement. En effet, le nouvel Agenda pour le développement doit devenir un instrument destiné à promouvoir un nouveau consensus sur la coopération internationale pour le développement plutôt qu'un processus de négociation pour les besoins financiers.

Le Kenya se félicite de l'élaboration d'une convention internationale pour la lutte contre la désertification. La dégradation de terres sèches et fragiles se poursuit à un rythme accéléré et touche des millions d'hectares chaque année. Les contrées concernées sont tout à fait conscientes qu'il est de leur responsabilité de combattre cette menace imminente, mais, sans l'aide de la communauté internationale, leurs efforts ne peuvent être fructueux. La mobilisation des ressources, comme le demande Action 21, est essentielle. Les engagements pris à Rio concernant la mise à disposition de nouvelles ressources supplémentaires pour financer des projets écologiques doivent être honorés. Ma délégation se félicite de la restructuration et de la reconstitution récente du Fonds pour l'environnement mondial. Il s'agit là d'une mesure positive allant dans le sens de certains des objectifs de Rio.

Ma délégation se félicite de la création du Bureau des services de contrôle interne, sous la direction d'un secrétaire général adjoint. Nous espérons que la création de ce bureau mènera à une plus grande efficacité et à la réduction du gaspillage et de la mauvaise gestion, ce que la communauté internationale ne peut guère se permettre. Nous espérons également que les Nations Unies inciteront à une plus grande transparence en ce qui concerne l'attribution des contrats de l'ONU et l'obtention de biens et services en tenant compte du coût effectif de l'acquisition de tels biens et services à des sources plus proches des pays bénéficiaires.

En tant que pays hôte de l'un des centres des Nations Unies, le Kenya souhaite réaffirmer son engagement de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour renforcer le Centre de l'ONU à Nairobi, dont la capacité demeure sous-utilisée malgré son immense potentiel. À cet égard, le Kenya conseille que les secrétariats permanents des conventions relatives à l'environnement, notamment celles relatives à la biodiversité, au changement climatique et à la désertification, soient établis à Nairobi, compte tenu de la nécessité d'utiliser la capacité des nouveaux secrétariats et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que des secrétariats pour les établissements humains installés au Centre des Nations Unies, à Nairobi. Ces mesures seraient conformes à la volonté de l'Assemblée générale et des organes directeurs des deux organisations concernées, qui ont demandé le renforcement, l'harmonisation et l'accroissement de l'efficacité du PNUE et des autres programmes des Nations Unies.

La Conférence sur la population et le développement qui s'est récemment achevée au Caire démontre clairement la volonté de la communauté internationale de coordonner les actions et les stratégies en matière de développement social, comme l'envisage la Charte des Nations Unies. La volonté de la communauté internationale de traiter des problèmes de population et de développement conformément au Programme d'action du Caire, adopté par consensus, constitue une base solide pour aborder les problèmes de population.

Le Kenya s'associe aux préparatifs du prochain Sommet mondial pour le développement social qui doit se tenir à Copenhague et en attend des résultats positifs. Nous espérons qu'il en résultera des programmes et des engagements qui traiteront efficacement des problèmes de pauvreté et d'intégration sociale et conduiront à une croissance économique durable et à un vaste développement social. Nous estimons que l'action nationale et la coopération internationale devraient s'attacher prioritairement à l'éradication de la pauvreté, à l'élimination des obstacles au développement économique et social, à la promotion des emplois productifs et à la création d'un environnement économique et social international favorable.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing, en Chine, en 1995, peut être l'occasion de consolider les succès obtenus en 1985, dans le cadre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, et de renforcer les acquis des femmes dans tous les secteurs de la vie. Toutes les mesures nécessaires aux niveaux national, régional et international doivent être prises pour créer des conditions politiques, économiques, sociales et culturelles propices à l'intégration des femmes dans le processus durable de développement.

Le Kenya espère également que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II), qui doit avoir lieu à Istanbul, en Turquie, en 1996, sera couronnée de succès. En vue d'assurer, sur une base nationale, les préparatifs de la Conférence, le Comité national directeur a préparé un programme de travail comprenant la mobilisation de l'action en faveur du logement afin de créer une prise de conscience collective. Ma délégation reconnaît les progrès importants réalisés dans le processus préparatoire par le Secrétariat d'HABITAT II à Nairobi, sous la direction du Secrétaire général de la Conférence, M. Wally N'Dow. Des limitations financières entravent toutefois le déroulement du processus préparatoire. Nous espérons que ces contraintes seront bientôt surmontées.

Tout système international durable doit avoir un régime juridique sain, appuyé par les principes de respect et d'observation de la règle du droit aux niveaux national et international. La reconnaissance par les États de l'obligation qui leur incombe de respecter ces principes n'est pas seulement une exigence indispensable, c'est aussi le tissu des normes et standards internationaux qui régissent un comportement international conforme au droit.

C'est dans ce contexte, par conséquent, que nous nous félicitons de la décision qui a été prise de tenir un Congrès international sur le droit international en mars 1995, ici à New York, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies sur le droit international.

En 1989, le Kenya s'est associé à un nombre croissant de nations qui ont ratifié la Convention sur le droit de la mer. Dans quelques semaines, le 16 novembre 1994, la communauté mondiale assistera à l'entrée en vigueur de cette convention. Cet événement tant attendu, qui marque la culmination d'un processus entamé il y a de nombreuses années, est un jalon important dans l'entreprise humaine visant à créer un nouvel ordre juridique pour les océans.

Les États africains ne possèdent pas les connaissances scientifiques, la capacité technologique et les aptitudes de gestion requises pour leur permettre d'explorer et d'exploiter les ressources marines biologiques et non biologiques. La Convention, ainsi qu'Agenda 21, qui fournissent tous deux le schéma de base pour la coopération dans les domaines des mers et des océans, ont mis l'accent sur l'importance du développement de la main d'oeuvre, de la capacité technologique et de la formation, particulièrement dans les pays en développement. Nous pensons que ces problèmes et d'autres problèmes connexes devraient être abordés pour permettre aux pays africains de retirer des avantages des droits et avantages offerts par la Convention. Nous espérons qu'à la suite de la conclusion et de l'adoption de l'accord relatif à l'exploitation des fonds marins, tous les États deviendront maintenant parties à la Convention, afin d'assurer une participation universelle.

En conclusion, nous sommes certains qu'alors que nous approchons du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale dispose des ressources et des talents nécessaires pour traiter efficacement des préoccupations et des défis mondiaux qui l'attendent. En particulier, l'Organisation devra aborder les questions cruciales du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement durable, de l'environnement, des questions humanitaires et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux aspirations de la Charte exprimées par les mots «Nous, peuples», chacun dans le monde attend beaucoup de cette organisation. Nous ne pouvons pas et ne devons pas les décevoir.

Le Président : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, S. E. M. Pascoal Manuel Mocumbi, à prendre la parole.

M. Mocumbi (Mozambique) *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour cette quarante-neuvième session. Nous sommes heureux de voir un fils de l'Afrique, un éminent diplomate de la Côte d'Ivoire, pays avec lequel le Mozambique entretient des relations amicales, présider nos débats. Je tiens à vous assurer de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos devoirs. Je suis convaincu que sous votre sage direction nos débats seront couronnés de succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer, par votre entremise, ma vive reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, mérite nos félicitations les plus chaleureuses pour la façon compétente dont il s'est acquitté de ses devoirs. Le peuple et le Gouvernement mozambicains lui sont toujours reconnaissants des efforts inlassables qu'il a déployés et du dévouement dont il a fait preuve pour la cause de la paix dans mon pays.

Notre participation à cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale a lieu à un moment crucial pour mon pays. Dans quelque trois semaines, le peuple mozambicain participera aux premières élections multipartites prévues pour les 27 et 28 octobre.

La campagne électorale a été lancée le 22 septembre dernier. À cette fin, 14 partis politiques, y compris deux coalitions, se présentent aux élections parlementaires, et 12 candidats se présentent aux élections présidentielles.

Le recensement électoral montre que plus de 6,3 millions de personnes sur 7,5 millions d'électeurs potentiels ont été inscrites. Étant donné les difficultés qui existent à la suite de 16 années de conflit armé, nous estimons que le nombre d'électeurs inscrit est significatif et encourageant.

Un code de conduite visant à assurer que le processus électoral se déroulera harmonieusement a été signé par les candidats présidentiels avant le début de la campagne. Un document similaire a également été signé par les 14 partis politiques en lice. Les deux codes établissent des règles et des directives précises qui doivent être respectées au cours de la campagne. Dans ces documents, toutes les parties se sont engagées, entre autres, à accepter et à respecter pleinement le résultat des élections générales une fois que l'Organisation des Nations Unies aura certifié qu'elles ont été libres et équitables.

Les prochaines élections générales multipartites représentent l'aboutissement d'un long processus délicat de mise en oeuvre de l'Accord général de paix du Mozambique signé à Rome en octobre 1992. Le regroupement et la démobilisation des troupes, y compris la dissolution du Haut Commandement des anciennes forces armées mozambicaines, sont achevés. En outre, le Gouvernement a transféré tous ses avoirs et infrastructure militaires à la nouvelle armée. La formation des Forces de défense mozambicaines (FADM) composées, comme prévu, de 30 000 hommes est également en cours. Toutefois, par suite de difficultés logistiques et matérielles dans l'exécution de cet engagement, nous aurons une seule armée de quelque 10 000 hommes au moment des élections.

Mon gouvernement apprécie le fait qu'une mission du Conseil de sécurité se soit rendue récemment au Mozambique pour vérifier sur le terrain le statut de l'application de l'Accord général de paix et le fonctionnement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Nous avons noté avec satisfaction les conclusions auxquelles est parvenue cette mission, à savoir que les conditions sont réunies au Mozambique pour la tenue d'élections libres et équitables, et que l'Organisation des Nations Unies entérinera immédiatement les résultats de ces élections dès qu'elles auront été reconnues libres et équitables. Mon gouvernement attache une grande importance à ce que l'ONUMOZ certifie que les signataires de l'Accord de Rome ont pleinement respecté leurs engagements en ce qui concerne la démobilisation complète de leurs forces, afin de créer un climat exempt de crainte et d'intimidation pendant et après les élections.

Alors que nous nous rapprochons de l'étape finale de la mise en oeuvre de l'Accord général de paix, le peuple mozambicain attend avec impatience l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables qui permettront de sauvegarder l'unité nationale et d'entreprendre l'oeuvre de reconstruction nationale en tant que question d'importance prioritaire pour le progrès et la prospérité de mon pays. C'est pourquoi mon gouvernement et mon parti, le FRELIMO, estiment que le vainqueur des prochaines élections devrait pouvoir former un gouvernement qui, prenant en compte les intérêts bien compris du pays, choisira des hommes et des femmes qui, indépendamment de leur appartenance politique, ont fait preuve de qualités de chefs et possèdent des compétences reconnues dans la gestion des affaires publiques, qui s'engageront à servir le peuple et à sauvegarder la paix et la stabilité dans le pays.

Comme le Président Chissano l'a déclaré il y a 10 jours en ouvrant la campagne électorale, le gouvernement issu des prochaines élections doit être celui qui rassemble tous les citoyens mozambicains, un gouvernement qui soit véritablement au service de la nation. Il a répété que s'il devait sortir vainqueur de ces élections, il s'inspirerait des idéaux de réconciliation, de dialogue et de tolérance entre tous les Mozambicains. En d'autres termes, son gouvernement recherchera un dialogue permanent avec l'opposition afin d'aboutir à un consensus sur les questions principales et la politique de notre pays.

Nous estimons que le vainqueur doit prendre l'engagement de renforcer les mécanismes institutionnels qui permettront à l'opposition de participer effectivement aux prises de décisions, notamment dans le cadre de l'Assemblée de la République. Toutes les garanties seront données à l'opposition de façon qu'elle puisse jouer un rôle actif et déterminant dans la vie politique du pays.

Telle est notre vision de l'avenir postélectoral du Mozambique, vision selon laquelle une haute priorité sera accordée à la question de l'unité et de la réconciliation, de la paix et de la stabilité, du redressement et du développement dans notre pays.

Dans l'intervalle, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale devrait encourager les parties et faire pression sur elles pour qu'elles appliquent fidèlement l'Accord de Rome et préviennent toute démarche visant à renégocier l'Accord ou compromettre son application. *Pacta sunt servanda*! À moins d'un mois des élections, il est impérieux que les signataires de l'Accord général de paix et la communauté internationale tout entière ne perdent pas de vue le cadre juridique et politique de cet instrument important d'établissement de la paix et ne s'en écartent pas. Si nous voulons voir aboutir le processus de paix au Mozambique, il est essentiel que les signataires de l'Accord de Rome respectent pleinement leurs obligations et s'abstiennent de soulever des questions et de soumettre l'application de l'Accord à des conditions ou à des préalables. La communauté internationale doit donc exercer l'influence nécessaire sur toutes les parties pour qu'elles se conforment à leurs engagements en vertu de l'Accord de Rome.

Mon gouvernement est résolu à s'acquitter de ses obligations en vertu de l'Accord. Au cours des 19 années d'indépendance, le FRELIMO et le Gouvernement mozambicain ont toujours respecté leurs engagements, au niveau tant national qu'international. Nous sommes parvenus à instaurer la démocratie multipartite au Mozambique; nous avons mis en oeuvre avec succès des réformes économiques et nous avons conclu avec succès l'Accord général de paix. Aujourd'hui, à cette étape cruciale, nous sommes de nouveau prêts à honorer nos obligations et nos responsabilités.

Le Mozambique sort de 16 années d'un conflit dévastateur qui a profondément déchiré le tissu économique et social du pays. Par conséquent, outre les efforts inlassables qu'il déploie pour honorer ses obligations dans le cadre de l'Accord général de paix, le Gouvernement se consacre également à la tâche immense de la reconstruction nationale. Cette noble tâche représente un élément fondamental de l'ensemble du processus d'instauration d'une paix durable au Mozambique. Le succès de nos efforts de reconstruction nationale contribuera grandement à la stabilité politique, économique et sociale du pays.

L'avènement de la paix en 1992 a permis au Gouvernement de se consacrer totalement à l'application du programme de redressement économique lancé dans les premiers mois de 1987. C'est grâce à ce programme que, en 1993, notre produit national brut s'est accru de 5,6 % à la suite d'une forte croissance des secteurs économiques de base : agriculture, 8 %; transports et communications, 10 %; commerce, 17 % et bâtiment, 3 %.

De même, le taux d'inflation est tombé à 30 % en 1993, alors qu'il s'élevait à 165 % en 1987. D'après les prévisions économiques, les conditions d'une nouvelle réduction du taux d'inflation dans les prochaines années existent. C'est là une tendance encourageante de notre économie, qui permet d'espérer une croissance continue.

S'agissant des possibilités d'investissement, deux années de paix et des réformes économiques de grande envergure sont les signes annonciateurs d'une nouvelle ère pour le développement du secteur privé mozambicain. Le rôle joué par les investissements directs étrangers et d'autres domaines de coopération avec les milieux d'affaires internationaux est reconnu comme étant crucial pour le succès de la reconstruction nationale du Mozambique.

En outre, mon gouvernement s'emploie à reconstruire les infrastructures économiques et sociales détruites par la guerre. La réinsertion des soldats démobilisés dans la vie civile, le rétablissement des réfugiés et des personnes déplacées et la remise en état des infrastructures socio-économiques, telles que les routes, les ponts, les centres de santé, le réseau commercial, les écoles et l'approvisionnement en eau, représentent de véritables défis qui exigeront une attention particulière du Gouvernement qui sortira des prochaines élections.

À cet égard, nous attachons une très grande importance au processus de déminage en cours, car il contribuera à la normalisation de la vie à travers le pays, notamment la reprise de la production agricole dans les zones rurales. Cette tâche est à la fois délicate et immense, si l'on tient compte de la nature du conflit qui a ravagé le Mozambique et de la superficie du territoire. Par conséquent, nous demandons à nouveau à la communauté internationale de poursuivre, sur la base de la résolution 48/7 du 19 octobre 1993, son aide généreuse sous la forme d'un soutien financier, matériel et technique et de l'expertise nécessaire en faveur du programme de déminage au Mozambique.

Ma délégation se félicite de l'appel lancé en faveur d'un moratoire sur l'exportation de mines terrestres et fait sien l'appel contenu dans le rapport de 1994 du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation afin que la communauté internationale prenne les mesures qui s'imposent pour limiter la production, l'utilisation et la vente de mines terrestres antipersonnel en vue de leur interdiction totale.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la région de l'Afrique australe a été le théâtre d'un événement historique sans précédent. Ma délégation tient à s'associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à une Afrique du Sud libre et démocratique au sein de la

famille des nations. Avec la présence du Président Mandela dans la salle de l'Assemblée ce matin, nous honorons le peuple sud-africain, tous les hommes et les femmes d'Afrique australe, et les peuples du monde entier qui ont contribué à la lutte pour l'élimination de l'odieux système d'apartheid.

L'accession au pouvoir d'un gouvernement démocratiquement élu en Afrique du Sud symbolise l'aube d'une ère nouvelle non seulement dans ce pays frère mais aussi dans l'ensemble du continent africain. Nous sommes fermement convaincus que le jour viendra où tous les Sud-Africains, indépendamment de leur couleur et de leur condition sociale, apprendront à vivre ensemble dans l'harmonie.

La nouvelle Afrique du Sud représente la fin d'une politique de déstabilisation en Afrique australe et l'instauration d'un climat pacifique au niveau national, qui permettra sans nul doute une coopération fructueuse entre les États de la région dans leur quête de progrès et de développement économique.

L'éradication du système d'apartheid en Afrique du Sud et la consolidation de la démocratie multipartite dans les pays de la région ont pavé la voie à l'instauration d'un climat de paix et de stabilité en Afrique australe. Les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) poursuivent leurs efforts collectifs en faveur d'une sécurité régionale commune en s'attaquant aux questions de prévention et de règlement des conflits. Les perspectives de stabilité et de paix durable en Afrique australe nous donneront l'occasion de redoubler d'efforts au sein de la région de la SADC dans notre recherche de progrès. De plus, la paix et la stabilité en Afrique australe nous permettront de participer à la coopération pour le développement en tant que partenaires égaux avec d'autres groupements économiques régionaux.

La session actuelle de l'Assemblée générale nous offre une excellente occasion de procéder à une évaluation commune de la présente situation politique et socio-économique internationale. Nous notons avec inquiétude que la fin de la guerre froide n'a pas entraîné la fin des conflits armés dans le monde. De fait, les conflits armés continuent de se multiplier, surtout au plan régional, où ils constituent une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales.

Dans ce contexte, ma délégation est particulièrement préoccupée par la tragédie et les souffrances indescriptibles que connaît le Rwanda. Des milliers et des milliers d'innocents ont été victimes de la violence, et il s'est ensuivi que des milliers et des milliers d'autres ont été obligés de quitter le pays, ce qui a déclenché une autre crise humanitaire dans notre continent déchiré par les conflits. Nous, au Mozambique, qui avons vécu un long conflit, souhaitons appeler toutes les parties concernées au Rwanda à régler leurs différends au moyen du dialogue. Seul le dialogue peut déboucher sur la paix et sur la fin de la situation tragique et des souffrances humaines dans ce pays martyr.

La paix en Angola ne peut plus être retardée. Si nous reconnaissons le rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général ainsi que ses récentes initiatives en faveur d'une conclusion heureuse des pourparlers de Lusaka, nous croyons toujours que l'ONU devrait redoubler d'efforts pour exercer des pressions sur l'UNITA afin qu'elle respecte pleinement la lettre et l'esprit des Accords de Bicesse. Ma délégation demande à l'UNITA de déposer les armes et de tenter d'atteindre ses objectifs politiques au moyen du dialogue et de la réconciliation nationale en tant que parti politique légalisé.

À la lumière des résolutions 864 (1993) du 15 septembre 1993 et 932 (1994) du 30 juin 1994 du Conseil de sécurité, l'ONU a l'obligation morale d'exhorter l'UNITA à négocier de bonne foi et avec tout le sérieux nécessaire et à coopérer avec le Gouvernement angolais en vue d'une conclusion rapide des négociations en cours à Lusaka. Nous nous félicitons également de la résolution 945 (1994) du 29 septembre 1994 du Conseil de sécurité, qui, entre autres, appelle les deux parties à respecter les engagements qu'elles ont déjà pris aux pourparlers de Lusaka et les exhorte à achever leurs négociations dès que possible et à faire tous les efforts nécessaires pour que l'Accord de Lusaka soit officiellement signé avant le 31 octobre 1994.

Au Moyen-Orient, nous prenons note avec satisfaction de la mise en oeuvre des accords de paix conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui ont abouti à l'autonomie pour Gaza et Jéricho et au retour dans sa patrie du chef de l'OLP. De la même manière, nous croyons que la récente Déclaration signée par la Jordanie et Israël constitue un important progrès dans le relâchement des tensions dans la région. La communauté internationale doit continuer d'appuyer un tel processus en faveur du rétablissement de la paix et la confiance mutuelle au Moyen-Orient. Nous encourageons Israël et la Syrie à poursuivre les négociations afin de conclure rapidement un accord sur des questions qui sont une source de conflit entre les deux pays depuis si longtemps.

La question du Timor oriental continue de préoccuper gravement la communauté internationale. Le Gouvernement de mon pays tient à exprimer son appui à toutes les initiati-

ves favorables à un véritable dialogue qui soit propice à la réalisation de l'autodétermination du peuple du Timor oriental.

Nous avons observé avec un vif intérêt le débat actuel sur la restructuration de l'ONU, notamment l'échange d'idées au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Nous estimons que l'élargissement du Conseil doit refléter le besoin croissant de justice et un équilibre des intérêts entre les pays et les continents, avec un accent mis sur une augmentation du nombre de sièges permanents dont certains iraient aux pays en développement en général, et à l'Afrique en particulier. À cette fin, nous devons, au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, oeuvrer dans la mesure du possible pour parvenir à un consensus sur cette question.

À notre avis, une représentation adéquate des pays en développement au sein du Conseil de sécurité corrigera les déséquilibres découlant de la composition actuelle de cet organe et assurera son efficacité et sa légitimité. Par-dessus tout, elle conférera un caractère démocratique aux décisions prises par cet organe. Dans ce contexte, ma délégation fait pleinement sienne la position africaine commune sur cette question qu'ont adoptée les ministres des affaires extérieures des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le 29 septembre dernier.

Depuis le débat sur cette question tenu l'an dernier, il a été affirmé que certains pays pouvaient prétendre au statut de membre permanent additionnel du Conseil de sécurité. Cette année, divers pays ont indiqué que le Brésil satisfaisait aux exigences établies pour devenir membre permanent dans le cadre de ces réformes. Ma délégation est entièrement de cet avis.

La présence de l'Opération des Nations Unies au Mozambique fournit une occasion de traiter de la question des opérations de maintien de la paix. Comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises, les forces de maintien de la paix ne connaîtront le succès que si elles adhèrent strictement aux principes qui les inspirent et respectent scrupuleusement le cadre de référence de la mission aux fins de laquelle elles ont été mises sur pied.

Après mûre réflexion, nous sommes d'avis qu'il n'existe pas de formule universelle pouvant assurer le succès de chacune des missions de maintien de la paix. À ce sujet, nous croyons que, si nous pouvons reconnaître les règles fondamentales qui régissent les activités de maintien de la paix, il est important de se souvenir des situations spécifiques et des accords concrets devant être pleinement respectés dans chaque cas. En d'autres termes, nous ne pouvons prescrire le même remède pour tous les types de maladie. Dans le cas contraire, il pourrait s'agir d'une prescription de mort plutôt que de rétablissement, d'une recette menant au désastre plutôt qu'au succès. Nous croyons qu'il est extrêmement important que l'ONU tienne toujours compte de la nécessité de préserver la souveraineté de l'État concerné. Là où il y a un gouvernement, même doté d'institutions faibles, les missions de maintien de la paix devraient oeuvrer en coopération et en consultations étroites avec les autorités locales ainsi que respecter et renforcer ces institutions, plutôt que de tenter de les affaiblir ou de les saper.

La Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire le mois dernier a été un élément marquant des efforts déployés pour contrôler la croissance démographique mondiale en faveur d'un développement durable. Le Programme d'action adopté par la Conférence répond aux défis qui nous attendent. De façon analogue, le Sommet mondial pour le développement social, qui doit avoir lieu à Copenhague en mars 1995, donnera aux pays du monde l'occasion de trouver un terrain d'entente sur les questions urgentes actuelles, comme l'intégration sociale des segments démunis et marginalisés de la population et l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays en développement. Le Sommet devrait également souligner la nécessité d'une amélioration de la qualité de vie en tant que démarche intégrée pour un développement durable, grâce à l'inclusion des questions de santé au sein des stratégies de développement.

De la même manière, nous attendons avec intérêt la tenue, en septembre prochain à Pékin, de la Conférence mondiale sur les femmes. Nous nous attendons à ce que la Conférence de Pékin s'achève par l'adoption de stratégies et de politiques globales afin de s'attaquer aux problèmes urgents qui affectent les femmes partout dans le monde.

Il est regrettable de devoir noter que, quatre années après la tenue du Sommet mondial pour les enfants, la situation des enfants dans le monde continue d'être déplorable et demeure une source de préoccupation. Les enfants vivant dans une situation de conflit requièrent toute notre attention. Dans mon pays, les enfants connaissent un environnement hostile, séquelle de 16 années d'une guerre dévastatrice qui, entre autres méfaits, a brisé des familles entières et laissé de nombreux enfants orphelins ou profondément traumatisés et sans aide ni chaleur familiale.

À ce titre, nous nous félicitons de la résolution 48/157, du 20 décembre 1993, qui, entre autres, prie le Secrétaire général de désigner un expert en vue d'entreprendre une étude approfondie de la question de la protection des enfants touchés par les conflits armés. Nous nous honorons de la récente nomination par le Secrétaire général de Mme Graça Machel en vue de coordonner un groupe de travail pour procéder à cette étude.

Trente années se sont écoulées depuis que le Mozambique s'est lancé dans la quête de l'indépendance et de la paix. Cela a été un processus long et difficile. Nous nous trouvons aujourd'hui à une étape cruciale de la mise en oeuvre de l'Accord général de paix pour le Mozambique et de la tenue d'élections générales multipartites. Au nom de mon gouvernement, j'aimerais saisir cette occasion pour redire notre reconnaissance la plus profonde à la communauté internationale pour la solidarité et le soutien qu'elle a manifestés à l'égard de notre peuple. Nous sommes fermement convaincus que nous continuerons de pouvoir compter sur cet appui en vue du renforcement de la paix, du progrès et de la prospérité dans notre pays.

La séance est levée à 19 h 5.